



A M I C A L E
D E S A N C I E N S
P A R L E M E N T A I R E S
D U Q U É B E C

BULLETIN
de l'

Volume 8, Numéro 2, Québec, Automne 2007

Amicale



Assemblée générale 2007

De Province à République :
une décennie d'engagements de l'Union nationale, 1960-1970

Le projet de *Constitution du Québec* (Projet de loi n° 191)
et l'avenir constitutionnel du Québec



En couverture :
Samuel de Champlain quitte Honfleur en 1608 pour venir fonder Québec. Cette verrière se trouvait dans l'entrée du Lieutenant-gouverneur (porte centrale de la façade sud, sur Grande Allée) qui jadis a travaillé à l'hôtel du Parlement où il occupait les locaux actuels du président de l'Assemblée nationale.

Société du patrimoine politique du Québec

La 2^e édition des Entretiens Pierre-Bédard

La Société du patrimoine politique du Québec annonce la tenue de la deuxième édition des Entretiens Pierre-Bédard qui commémoreront cette année le 40^e anniversaire de l'Exposition universelle de 1967 en organisant un colloque qui aura lieu, les 27 et 28 septembre 2007, à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'Assemblée nationale.

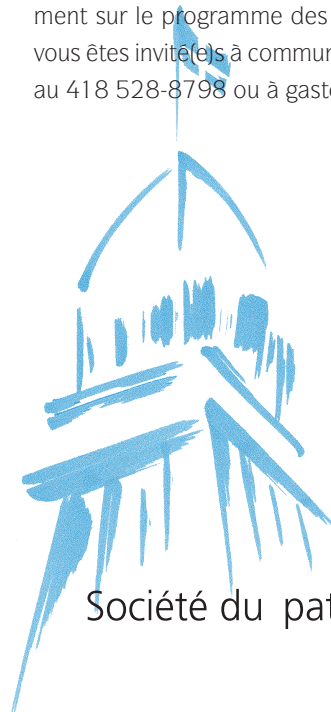
Une vingtaine d'universitaires et de témoins évalueront l'influence de cet événement sur la construction identitaire au Québec en analysant ses retombées sociales, culturelles, économiques et politiques.

Pour toute demande concernant ce colloque, notamment sur le programme des activités et des conférences, vous êtes invités à communiquer avec M. Gaston Bernier au 418 528-8798 ou à gastonbernier@assnat.qc.ca



Denis Monière

Denis Monière
Président



Société du patrimoine politique
du Québec

Table des matières

2	Société du patrimoine politique du Québec
2	La 2 ^e édition des Entretiens Pierre-Bédard
3	Le message du président
4	Les membres de l'Amicale à l'assemblée générale
5	Éditorial
5	Les partis politiques aussi sont mortels!
6	Des nouvelles de votre Amicale
6	Dîner de remise des Prix de l'Amicale
7	Assemblée générale 2007
8	Déjeuner du président de l'Assemblée nationale
9	Rapport du président, M. Jacques Brassard
11	Rapport du président du Comité sur le parlementarisme et la démocratie, M. Jean-Paul Champagne
12	Rapport du président du Comité des communications et rédacteur du <i>Bulletin</i> , M. André Gaulin
13	Rapport du président du Comité des archives et des objets de mémoire, M. Michel Leduc
26	Assemblée générale le 15 mai 2007
14	Un peu d'histoire : Place à l'Union nationale
14	De Province à République : une décennie d'engagements de l'Union nationale, 1960-1970
20	Trois réalisations unionistes
23	Éloge d'Étienne Chartier
28	Nouvelles brèves
28	Colloque <i>René-Levesque, 1922-1987</i>
29	Tribune libre
29	Les États-Unis, mauvais citoyens du monde?
33	Québec a 400 ans : on fête quoi?
35	Le Bulletin sollicite deux députés
35	L'instrumentalisation des religions menace-t-elle la démocratie et les droits des femmes?
37	Le projet de <i>Constitution du Québec</i> (Projet de loi n° 191) et l'avenir constitutionnel du Québec
41	Souvenons-nous de ...
42	Anciens parlementaires en action
42	Fondation des parlementaires québécois <i>Cultures à partager</i>
42	Conseil d'administration 2007-2008

Le message du président

Notre rencontre annuelle fut, à bien des égards, un franc succès. Ce succès est sans doute dû à deux nouvelles initiatives. La première fut ce dîner, tenu la veille de notre assemblée générale, et consacré à la remise des deux Prix de l'Amicale, le prix Jean-Noël-Lavoie et le prix René-Chalout. Ce fut pleinement réussi. La seconde, nous la devons au Président de l'Assemblée nationale qui, lors du déjeuner suivant notre assemblée générale du lendemain, a eu l'heureuse idée d'inviter les parlementaires actuels. Plusieurs ayant répondu à l'appel, ce fut très agréable pour les anciens de côtoyer et de fraterniser avec les députés fraîchement élus ou réélus.

À la suite des élections générales, de « nouveaux anciens » ont rejoint nos rangs. Je voudrais lancer l'invitation à tous ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à l'Amicale et d'ainsi rejoindre plus de 225 de leurs anciens collègues dans un esprit de fraternité et de convivialité non partisane.

Les membres de l'Amicale sont d'ailleurs invités à participer à deux événements à venir. Le premier, c'est la grande soirée de financement de la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à Partager* dont l'œuvre accomplie en matière de collecte et de distribution de livres (à travers le monde) est tout à fait remarquable. Le second, ce sont les Entretiens Pierre-Bédard, colloque organisé annuellement par la Société du patrimoine politique du Québec que préside M. Denis Monière et dont le thème sera, cette année, le 40^e anniversaire d'Expo 67. Votre présence à ces deux événements serait fort appréciée.



Jacques Brassard

Pour l'avenir, votre Amicale s'efforce toujours de mettre en place, pour les anciens parlementaires, à la fois un programme d'aide en cas de difficultés au sortir de la vie politique et une loi portant sur la reconnaissance des acquis.

Enfin, je ne peux passer sous silence les changements dans la composition de votre conseil d'administration pour l'année 2006-2007, alors que nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous une ancienne collègue. En effet, M^{me} Cécile Vermette a rejoint les rangs du conseil d'administration de l'Amicale, succédant ainsi à M. Michel Côté qui a travaillé efficacement avec nous ces dernières années. Merci à M. Côté pour son engagement, et bienvenue à M^{me} Vermette.

Je termine en vous rappelant que vos commentaires et suggestions sont toujours les bienvenus : ils nous aident à bâtir votre Amicale!

Jacques Brassard
Député de Lac-Saint-Jean, 1976-2002

« Notre rencontre annuelle fut à bien des égards, un franc succès. »

Le président Brassard

Les *membres* de l'Amicale à l'assemblée générale



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Encore une fois cette année, l'assemblée générale a permis aux membres de l'Amicale de se retrouver dans une atmosphère conviviale. Ceux qui étaient présents à cette occasion se sont prêtés à la traditionnelle photo des membres prise dans le hall central de l'hôtel du Parlement. Au plaisir de vous voir encore plus nombreux et nombreuses l'an prochain! |

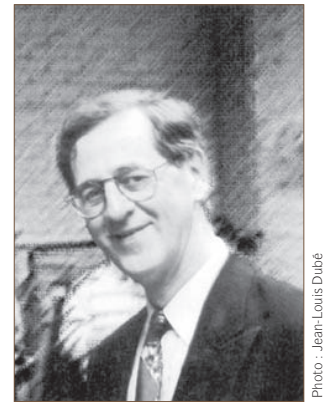
Éditorial

Les partis politiques aussi sont mortels!

On peut dire que grâce à des collaborations appréciables, notre *Bulletin* est devenu un lieu de réflexion, en plus de rester un organe d'information et d'échange. Avoir vécu, avoir été élu donne du recul. L'abbé Pierre disait paradoxalement qu'on avait souvent plus de considération à avoir été député qu'à l'être!

Ce numéro fait une place particulière à l'Union nationale par les voix de Marcel Masse et de Clément Vincent. On retient d'une part que ce parti a réalisé de grandes choses, ne serait-ce que le fait d'avoir mis en exergue la « nation » québécoise, d'avoir sous Charles de Gaulle resserré nos liens avec la France. Nous devons plus particulièrement cela à Daniel Johnson père, qui voulait pour cette nation « l'égalité ou l'indépendance ». Et si l'Assemblée nationale persiste, l'Union nationale, elle, n'est plus que par son action ancienne, qui a ses répercussions idéologiques jusqu'à aujourd'hui! Salut à elle.

En 2008, notre collectif aura 400 ans de durée. Les pionniers français venus ici pour y rester ont « tenu feu et lieu » avec un esprit de résistance et malgré les avatars de l'Histoire, opiniâtreté que l'essayiste et romancier André Langevin soulignait par notre plus grande capacité à dire non, peuple têtu, qu'à dire oui. Ainsi, nous fêterons bientôt la fondation de Champlain et Dugua De Monts le 3 mai 1608, mais comme le dit Louis O'Neill dans nos pages, sans trop savoir si nous célébrons l'apparition d'une ville ou bien l'avènement de la capitale de toute l'Amérique française! Sera-ce une sauterie colorée ou accomplirons-nous un devoir de mémoire? Mais, chose certaine, ce sera dans l'aura du grand voisin géant qui commande un tour spécial de ceinture et dont la soif pourrait menacer même notre eau, si l'on en croit Jean-Hugues Boutin.



André Gaulin

Photo : Jean-Louis Dubé

Ce fait de constituer une nation et d'en avoir une perception bien diverse explique même, dans l'aujourd'hui, la configuration actuelle des partis politiques à l'Assemblée nationale. Aucun ne domine. On peut penser, à la rigueur, qu'ils sont tous menacés, et avec eux le Québec, faute de savoir trouver la réponse à la question du Sphinx aux portes de Thèbes, car celui-ci dévorait ceux qui ne savaient pas répondre à ses énigmes. En plus, dans le cas nous concernant, on peut même parfois penser qu'il faut trouver la question elle-même. On rejoindrait donc ainsi Bergson qui disait qu'une bonne question comporte toujours sa réponse! Entre l'identité et l'ouverture des accommodements raisonnables : merci aux deux députés en action, M^{me} Fatima Houda-Pépin et M. Daniel Turp, qui ont accepté de nourrir là-dessus notre réflexion. Nous continuons ainsi de fréquenter les élus actuels comme le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, nous en donnait l'occasion lors du déjeuner de l'assemblée générale, ainsi que le souligne le président Brassard dans son message inaugural.

Voilà : ex-parlementaires du pouvoir québécois, sans partisanerie ou avec plus de flexibilité, voire de détachement, nous n'en continuons pas moins de vouloir tous, par-delà nos clivages idéologiques, le bien du Québec, une province tellement différente que nous aimons tous, un État, une nation. Et nous faisons tous, comme le disait le poète Gatien Lapointe, « le pari de ne pas mourir ». Mais comment? C'est là la réponse à trouver pour poser les bonnes questions.

André Gaulin

Député de Taschereau, 1994-1998

Dîner de remise des Prix de l'Amicale

C'est lors d'un dîner tenu le 14 mai dernier, au restaurant *Le Parlementaire* de l'hôtel du Parlement, que furent remis les deux Prix de l'Amicale ayant pour but d'honorer des anciens parlementaires qui ont particulièrement marqué la vie politique du Québec en ayant été au service de leurs concitoyens, de la démocratie et de la vie associative. |



Le président de l'Amicale, M. Jacques Brassard, entouré des récipiendaires des Prix de l'Amicale 2007, MM. Marcel Masse et Claude Castonguay.

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Le prix Jean-Noël-Lavoie récompense un ancien ou une ancienne parlementaire s'étant particulièrement distingué par son engagement auprès de l'Amicale et de ses membres. Il a été décerné à M. Marcel Masse pour son implication dans la vie associative de l'Amicale. Initiateur du comité des archives, M. Masse en a assumé la présidence pendant plus de six ans au cours desquels il a travaillé sans relâche à la préservation et à la mise en valeur des archives des anciens parlementaires du Québec. |



M. Jean-Noël Lavoie remet le prix portant son nom à M. Marcel Masse. Ils sont entourés de M. Michel Bissonnet et M. Jacques Brassard.

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Le prix René-Chaloult, reconnaît l'engagement d'un ancien ou d'une ancienne parlementaire au service de ses concitoyens avant, pendant et après sa vie politique. L'Amicale l'a remis à M. Claude Castonguay. Ce Prix souligne l'ensemble de la carrière particulièrement prolifique de M. Castonguay et vient ainsi marquer son engagement envers la société québécoise. |



M. Claude Castonguay reçoit le Prix René-Chaloult des mains de M. Michel Bissonnet, en compagnie de M. Jacques Brassard.

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Félicitations aux récipiendaires des Prix de l'Amicale!

Assemblée générale 2007



Les membres du conseil d'administration au travail. On reconnaît MM. Antoine Drolet, André Harvey et Jacques Brassard, M^{me} Marie-France Lapointe, secrétaire exécutive, et MM. Gérald Harvey, Lewis Camden et Michel Côté, M. Claude Lachance agissait alors à titre de photographe.

Photo : Claude Lachance



Les activités entourant l'assemblée générale ont permis à trois présidents de l'Assemblée nationale de se retrouver. On reconnaît MM. Jean-Pierre Charbonneau, Michel Bissonnet et Jean-Noël Lavoie.

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale



Un cocktail amical se tenait dans le hall de l'hôtel du Parlement à l'occasion du Dîner de remise des Prix de l'Amicale tenu le 14 mai. On reconnaît M. Yvan Bordeleau, M^{me} Jeanne L. Blackburn et M. André Harvey.

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

C'est le 15 mai dernier, encore une fois cette année dans le cadre magnifique du restaurant *Le Parlementaire* de l'hôtel du Parlement, que se déroulait la treizième assemblée générale des membres de l'Amicale. Pour le bénéfice de nos anciens collègues qui n'ont pu se dépla-

cer pour l'occasion, nous reproduisons ici les rapports présentés par le président de l'Amicale et par les présidents des comités permanents, soit le comité des communications, celui des archives et objets de mémoire, ainsi que celui du parlementarisme et démocratie. |

Déjeuner du président de l'Assemblée nationale

Soulignant l'assemblée générale annuelle, le président honoraire de l'Amicale et président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a offert un déjeuner mémorable au restaurant *Le Parlementaire* de l'hôtel du Parlement, le 15 mai 2007. Les membres de l'Amicale, de même que les parlementaires de la 38^e législature

étaient invités à cette occasion. Cette heureuse initiative de M. Bissonnet a donné lieu à de nombreux échanges intéressants entre les anciens parlementaires et les parlementaires actuels. Nous remercions chaleureusement M. Bissonnet qui se montre toujours disponible pour l'Amicale et ses membres. |



Lors du déjeuner du président, le premier ministre, M. Jean Charest, est venu saluer les convives. On le voit ici entouré de MM. Jacques Brassard, André Harvey et Michel Bissonnet.



MM. Philippe Couillard, Matthias Rioux et Pierre Curzi.



M^{mes} Louise Harel, Cécile Vermette et Madeleine Bélanger.

Rapport du président, M. Jacques Brassard

Réunions du conseil d'administration

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil d'administration a tenu cinq réunions : quatre se sont tenues à Québec, dans les édifices de l'Assemblée nationale, et l'autre s'est tenue à Montréal, à la Maison du Gouverneur, où les membres étaient reçus par la Société des alcools du Québec.



Jacques Brassard

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Représentation de l'Amicale

Durant l'année, le président et les membres du conseil d'administration de l'Amicale sont parfois conviés à assister à différents événements. Dans la mesure du possible, des efforts sont faits afin que l'Amicale soit représentée lors de ces activités. Ce fut donc le cas pour les événements suivants :

- célébrations des 25 années de vie parlementaire de M. Michel Bissonnet et de M^{me} Louise Harel
- assemblée générale de l'Association canadienne des ex-parlementaires et de l'Association ontarienne des ex-parlementaires
- soirée des *Cultures à partager*
- première édition des *Entretiens Pierre-Bédard* organisés par la Société du patrimoine politique du Québec
- dévoilement du monument en l'honneur de M. Robert Bourassa et inauguration de l'exposition *Lire Bourassa* à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- lancement de la série *Mémoires de députés* sur les ondes du Canal de l'Assemblée nationale
- cinquième édition des *Conférences Jean-Charles-Bonenfant*
- inauguration de l'exposition multimédia *Le Québec, ses députés, ses régions*

Comités permanents

Les trois comités permanents de l'Amicale ont poursuivi leurs activités efficacement tout au long de l'année. Les présidents respectifs vous soumettront leur rapport aujourd'hui :

- M. André Gaulin pour le comité des communications
- M. Jean-Paul Champagne pour le comité sur le parlementarisme et la démocratie
- M. Michel Leduc pour le comité des archives et des objets de mémoire.

Je profite de l'occasion pour souligner que M. Marcel Masse, qui assumait la présidence du comité des archives et des objets de mémoire depuis sa création en 2000, a décidé de « passer le témoin », le 6 septembre dernier, à notre collègue M. Michel Leduc. Le conseil d'administration de l'Amicale a d'ailleurs adopté à l'unanimité une motion de félicitations, de même qu'une résolution visant à remercier officiellement M. Masse pour le travail qu'il a effectué pendant plus de six années à titre d'initiateur puis de président du comité des archives et des objets de mémoire de notre Amicale.

Secrétariat

Pour faire suite à une réorganisation administrative à l'Assemblée nationale, M^{me} Marie-France Lapointe a été nommée secrétaire exécutive de l'Amicale en date du 15 août 2006.

Adhésion

À ce jour, l'Amicale compte 215 membres. Les résultats de la dernière élection générale ont grossi les rangs des anciens parlementaires de 56 personnes, alors que 17 parlementaires de la 37^e législature ont décidé de ne pas briguer à nouveau les suffrages et que 39 autres n'ont malheureusement pas remporté la faveur auprès de leurs électeurs.

Enregistrement de témoignages

Dans la dernière année, la Direction des communications de l'Assemblée nationale a procédé à l'enregistrement du témoignage de M^{me} Jeanne Blackburn. Il a été prévu que

d'ici un an, les enregistrements d'une dizaine d'entrevues supplémentaires seraient réalisés. De plus, le montage de 16 entrevues précédemment réalisées a été complété en vue de la production d'émissions pour la série *Mémoires de députés*. Je vous rappelle que cette série est diffusée depuis le 5 décembre dernier, sur les ondes du Canal de l'Assemblée nationale, le dimanche à 19 heures et en rediffusion durant la semaine.

Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones

L'Amicale est membre de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones depuis sa création, en 2003. Le dernier congrès annuel a eu lieu à Paris du 17 au 19 mai 2006 et avait pour thèmes « Le commerce équitable : facteur essentiel du développement » et « Pour une meilleure prise de conscience de l'intérêt politique et économique des affinités de la Francophonie ». En 2007, le congrès annuel devait se tenir à Beyrouth, mais il a été reporté. En 2008, en collaboration avec l'Assemblée nationale, l'Amicale sera l'hôte du congrès qui se tiendra à Québec du 17 au 19 septembre.

Aide aux anciens parlementaires

Dans la dernière année, le dossier de la reconnaissance des acquis des anciens parlementaires a progressé. Toutefois, les bouleversements entraînés par la tenue d'élections générales ont retardé l'aboutissement des démarches entreprises par l'Amicale. Le dossier sera repris par le conseil d'administration aussitôt que possible.

Un projet de programme d'aide aux anciens parlementaires avait également été discuté entre les membres et le conseil d'administration. Les démarches vont bon train dans ce dossier et des résultats concrets devraient être atteints dans les prochains mois.

Prix de l'Amicale

Dans le cadre de la première édition du dîner de remise des Prix de l'Amicale, deux anciens parlementaires et membre de l'Amicale ont été honorés. Cette année, le récipiendaire du prix Jean-Noël-Lavoie est M. Marcel Masse, alors que M. Claude Castonguay a reçu le prix René-Chaloult.

Félicitations à nos deux collègues!

Nécrologie

Depuis mai 2006, une ancienne collègue et cinq de nos anciens collègues nous ont malheureusement quittés. Il s'agit de :

- M. Gaston Lambert (11 juillet)
- M. Maurice Dupré (20 août)
- M. Robert Malouin (17 septembre)
- M^{me} Sylvie Lespérance (22 septembre)
- M. Gilles Grégoire (22 novembre)
- M. Raynald Fréchette (20 mars)

Si vous le voulez bien, nous allons observer une minute de silence en mémoire de nos collègues disparus. |

« Je voudrais lancer l'invitation à tous ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait, ainsi rejoindre plus de 225 de leurs anciens collègues dans un esprit de fraternité et de convivialité non partisane. »

Le président Brassard

Rapport du président du Comité sur le parlementarisme et la démocratie, M. Jean-Paul Champagne

En 2005, à la suite d'une proposition du président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, l'Amicale des anciens parlementaires du Québec a présenté un mémoire sur la réforme parlementaire.

L'an dernier, un autre mémoire a été présenté sur la réforme de la loi électorale, plus spécifiquement sur la réforme du mode de scrutin. Ces deux dossiers importants et pertinents ont été traités dans le cadre des travaux de l'Assemblée nationale. À ces deux occasions, l'Amicale a reçu un accueil chaleureux, attentif et bien apprécié de nos parlementaires en fonction.

Cette année, le conseil d'administration de l'Amicale a confié au comité sur le parlementarisme et la démocratie le mandat de soumettre des thèmes qui pourront être développés l'an prochain dans le cadre du 5^e congrès annuel de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones. C'est donc dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de Québec que les délégués de l'Union mondiale, réunis en congrès à Québec du 17 au 19 septembre 2008, aborderont le thème « Un peuple de résistants au cœur de l'Amérique ». Notre comité, formé de MM. Jacques Brassard, Denis Hardy, Michel Leduc et Matthias Rioux, a aussi suggéré de discuter d'un autre thème à cette occasion, soit « Les formes de la démocratie dans le monde et ses liens avec le développement économique ».



Jean-Paul Champagne

Photo : Collection privée

Nous espérons que le fruit de ces discussions incitera les anciens parlementaires francophones à une plus grande sensibilisation à la survivance et à la promotion de la langue française dans le monde; que l'étude des diverses formes de démocratie trouvera des appuis particulièrement chez nos collègues africains.

Enfin, il est bon de souligner qu'à la suite des résultats des dernières élections au Québec, nous avons été interpellés par quelques-uns de nos membres nous proposant d'intervenir dans le dossier sur le mode de scrutin. Dans la conclusion de son mémoire présenté l'an dernier aux audiences publiques, l'Amicale préconisait le vote préférentiel comme mode de scrutin. Considérant le très difficile, sinon impossible consensus sur le vote proportionnel pur ou modulé, l'Amicale ne croit pas à la pertinence d'une intervention sur le sujet actuellement. |

Jean-Paul Champagne
Député de Mille-Îles, 1981-1985

Rapport du président du Comité des communications et rédacteur du *Bulletin*, M. André Gaulin

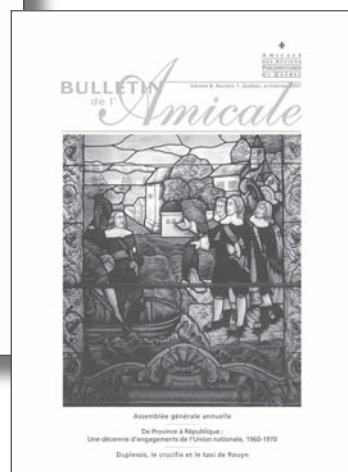
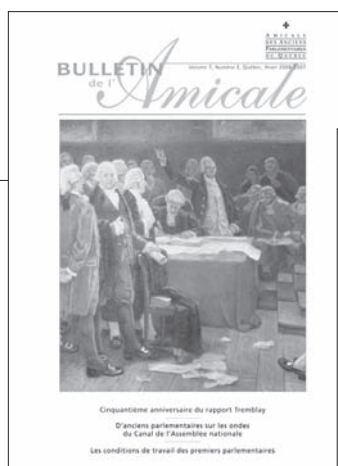
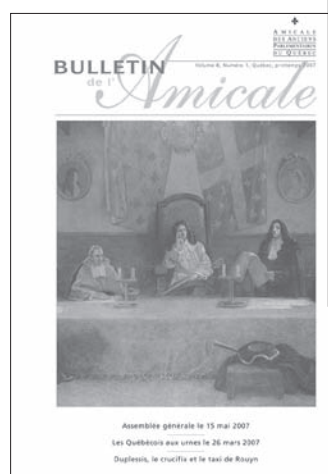
Vous avez sans doute noté que le *Bulletin de l'Amicale* a continué de faire peau neuve. Nous avons atteint pour ainsi dire un rythme de croisière de trois numéros d'une assemblée générale à l'autre. Un numéro paraît vers septembre, un deuxième autour des Fêtes et le troisième avec l'arrivée du muguet.

Le *Bulletin*, qui compte maintenant une quarantaine de pages, a bénéficié d'une nouvelle conception graphique dont je remercie M^{mes} Joan Derâiche et Myriam Landry de l'Assemblée nationale. La couleur faisant son apparition, le graphisme a été reconfiguré dans le but de plaire à l'œil et de faciliter les différents niveaux de lecture.

Cet effort de renouvellement se manifeste aussi, vous le pensez bien, au niveau du contenu. Bien sûr, le *Bulletin* vise à vous tenir informés de tout ce qui touche à la vie officielle de l'Amicale ainsi qu'à la vie active des anciens parlementaires. Vous êtes tenus au courant de nos activités associatives par le message du président et les informations venant du conseil d'administration, des trois comités, de la Société du patrimoine politique du Québec, et vous pouvez lire tous ceux et celles qui veulent bien être nos collaborateurs.

Je tiens donc à remercier celles et ceux qui contribuent à faire de notre organe de liaison un lieu attrayant d'information et de convivialité. Qu'il s'agisse des riches articles documentés touchant la vie parlementaire de Gaston Deschênes, des nouvelles concernant votre vie très courante, des rapports de lecture de vos livres, des points de vue d'une tribune libre, des nécrologies améliorées de nos collègues disparus, des rappels historiques évoqués aux Entretiens Pierre-Bédard, des échos de la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager* ou des deux Prix de l'Amicale, le *Bulletin* veut témoigner de l'intense activité intellectuelle et sociale de celles et ceux qui ont été, à un moment donné de notre vie collective, des porteurs du pouvoir québécois à l'Assemblée nationale.

Merci à Marie-Jeanne Gagné pour la révision orthographique, à Marie-France Lapointe notre secrétaire exécutive, très active dans la réalisation du *Bulletin*, ainsi qu'au secrétaire général, M. François Côté. Merci enfin à notre président, M. Brassard et à son conseil. Mon dernier remerciement va au président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, dont l'attachement au *Bulletin* de l'Amicale nous est toujours manifesté. |



Rapport du président du Comité des archives et des objets de mémoire, M. Michel Leduc

Après six ans à la tête du comité des archives et des objets de mémoire et l'accomplissement d'un travail remarquable, M. Marcel Masse annonce sa démission comme président au conseil d'administration de l'Amicale le 6 septembre 2006. Le même jour, je lui succède comme président du comité.

Dès le 28 septembre, je rencontrais les professionnels de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et de l'Assemblée nationale afin de faire le point avec eux et de prendre note de leurs suggestions et conseils pour assurer une bonne continuité. La première réunion de l'exécutif eut lieu le 20 octobre. Ce dernier reçoit avec satisfaction un rapport indiquant que le processus d'acquisition des archives des anciens parlementaires est bien enclenché et que les actions de sensibilisation menées par le Comité donnent des résultats concrets. L'exécutif va demander à Marie-France Lapointe, assistée par Christian Drolet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, de remettre un bilan des dépôts effectués depuis 2003. L'exécutif souhaite réactiver le travail en région en collaboration avec les représentants régionaux

Fin janvier 2007, une lettre est expédiée à tous les représentants régionaux leur annonçant les changements à la présidence et les invitant à prendre contact avec le comité. Le 14 février, une rencontre organisée par Jean-Paul Champagne et moi-même a eu lieu à l'hôtel de ville de Laval. C'était la deuxième rencontre à Laval. Une dizaine de parlementaires du Québec et du fédéral ont assisté à cette rencontre. À cette occasion, plusieurs se



Michel Leduc

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

sont engagés à faire le dépôt de leurs archives. Le tout s'est terminé autour d'une dégustation de vin La Roche des Brises, propriété de notre collègue Jean-Pierre Bédard. Voilà comment joindre l'utile à l'agréable et mettre à profit les ressources locales!

À la réunion du 12 avril, le comité prend connaissance du rapport sur le bilan des dépôts effectués depuis 2003. On constate que bon nombre de régions n'ont effectué aucun dépôt et que les représentants ne sont plus actifs. Plusieurs postes sont donc à remplir, notamment sur la Côte-Nord, en Mauricie, dans la Capitale-Nationale. Afin d'établir un contact fonctionnel avec les représentants des régions, le Comité a proposé de les réunir le lundi 14 mai, à 14 heures, en compagnie des professionnels des archives, d'un représentant de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec et des membres de l'exécutif du comité. Un bilan de cette réunion sera remis ultérieurement au conseil d'administration. |

Michel Leduc
Député de Fabre, 1981-1985

De Province à République : une décennie d'engagements de l'Union nationale, 1960-1970

N.D.R.L. Pour marquer le 40^e anniversaire du gouvernement de l'Union nationale (1966-1970), la rédaction de notre *Bulletin* a pensé mettre en exergue les principaux engagements électoraux de ce parti au cours de la décennie 1960-1970. Elle s'est acquise à cet effet la collaboration précieuse de Marcel Masse qui, à partir de 1963, joua un rôle clé auprès de Daniel Johnson, père, dans la coordination et l'élaboration des programmes électoraux de l'Union nationale. Il fut élu député très jeune, en 1966, et devint ministre. **Il nous semble que l'apport de l'Union nationale comme agent déterminant de la Révolution tranquille a été sous-estimé par l'Histoire.** Cela tient sans doute à la fois à la rentrée en force des libéraux en 1960, après 16 années consécutives de gouvernement « bleu » sous Duplessis, puis à la montée rapide du Parti québécois qui a ratissé largement dans les rangs unionistes dès 1968. Soulignons, par ailleurs, que beaucoup d'observateurs ont attribué la perte du pouvoir de ce Parti en 1970 à la politique linguistique telle que définie dans la loi 63 de 1969, loi tout à fait impopulaire, ce qui a occulté les autres aspects positifs des politiques de l'Union nationale.

Étudier les programmes électoraux, quelle bizarrerie! Et pourtant, en autant qu'on replace ces engagements dans le contexte politique de leur période, on peut apprendre beaucoup sur les préoccupations et l'évolution de notre propre société. Les partis politiques étant par définition, et qui plus est par intérêt, très sensibles aux inquiétudes de leurs électeurs, leurs propositions et leurs engagements ne sont pas innocents. Ils reflètent, à tout le moins, ce que leurs concitoyens veulent entendre. Cela dit, il est évident que chaque parti a sa propre grille de lecture, son propre schéma d'analyse, lesquels influencent sa façon de percevoir le monde ambiant. L'idéologie et la sensibilité qui sous-tendent ces promesses d'avenir ne sont donc pas neutres.

Pour sa part, par ses divers engagements, l'Union nationale répond à son électorat réputé plutôt nationaliste et conservateur.

Maurice Duplessis étant mort en 1959, la décennie 1960 va marquer la renaissance de l'Union nationale alors que les libéraux sont portés au pouvoir sous le signe du changement d'ailleurs déjà amorcé par le « Désormais » de Paul Sauvé. Le congrès de 1961 et l'élection de Daniel Johnson à la tête de l'Union nationale, les assises importantes de 1964 et l'élection de 1966 gagnée par Daniel Johnson, tels sont les faits marquants de cette décennie qui se termine avec la défaite, en 1970, du gouvernement de Jean-Jacques Bertrand, un échec attribuable à la loi 63, qu'il avait largement inspirée et qui laissait le libre choix de la langue d'enseignement aux parents, ce qui était contraire à la volonté d'une grande majorité de Québécois.

La discussion constitutionnelle

À travers ses programmes électoraux, quel regard portait l'Union nationale sur le Québec de l'époque? Sans aller dans tous les détails, nous retiendrons les principaux points de ses plates-formes électorales. De toute évidence, l'un des traits caractéristiques de cette période, c'est l'intensité de la discussion constitutionnelle et des rapports Québec-Canada. Rappelons les débats sur la formule d'amendement Fulton-Favreau et la réflexion profonde engagée par la commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme. Nous constatons que, pour sa part, l'Union nationale a su mettre de l'avant des propositions très en phase avec la société québécoise d'alors, ce qui est contraire à l'image qu'on se fait trop souvent aujourd'hui de ce parti. Les réformes institutionnelles des années 1960 n'ont pas été l'apanage exclusif de l'équipe libérale mais doivent être partagées avec celles réalisées par l'Union nationale. Retenons également que l'Union nationale n'a pas été très



Photo: Robert Etcheberry
Marcel Masse

longtemps au pouvoir au cours de cette période, soit quatre années sur dix, de sorte que n'ayant pas toujours eu le temps d'appliquer certains aspects de ses réformes proposées, d'autres en ont souvent tiré profit sans chercher à savoir d'où leur venait l'idée. Ne pensons qu'à la loi sur l'assurance-maladie que le ministre de l'époque, Jean-Paul Cloutier, avait déposée en mars 1970, projet de loi mort au feuilleton à cause du déclenchement précipité des élections.

Antonio Barrette

Le lundi 7 septembre 1959, jour de la fête du Travail, dans un camp de bois rond de l'Iron Ore, près du lac Knob dans le Nouveau-Québec, Maurice Le Noblet Duplessis meurt des suites d'une hémorragie cérébrale. Bien que les dernières années du régime politique de Duplessis soient encore aujourd'hui controversées, le Québec d'alors subit un choc. Son successeur, Paul Sauvé, choisi rapidement et à l'unanimité par le caucus selon les habitudes du temps, inspire alors au Québec beaucoup d'espoir. Malheureusement, il meurt à Saint-Eustache au petit matin du 2 janvier 1960, victime d'une thrombose coronarienne. Antonio Barrette, cette fois avec moins d'unanimité chez ses collègues, lui succède.

Ayant finalement réglé l'épineuse question des subventions fédérales aux universités qui avait empoisonné les dernières années de Duplessis et les « cent jours » de Sauvé, après une courte session parlementaire, le premier ministre Barrette annonce des élections pour le 22 juin 1960. Pendant la campagne électorale, l'Union nationale fait valoir les mesures suivantes : plan d'assurance-hospitalisation, inventaire des ressources naturelles, reconstruction du pont de Trois-Rivières. De plus, les démarches de préparation d'une exposition universelle à Montréal étaient déjà commencées et allaient suffisamment bon train pour que l'Union nationale, en vue de bien préparer Montréal à recevoir les foules attendues, s'engage à un important programme de voirie, cela s'ajoutant à la construction de la Place des Arts et à celle du centre Paul-Sauvé. Soulignons qu'au plan international, Antonio Barrette, qui venait de rencontrer le Président français, le général de Gaulle, en visite au

Québec et au Canada, profite de la campagne électorale pour s'engager à ouvrir une Maison du Québec à Paris. Ce projet avait d'ailleurs déjà été envisagé par Duplessis lui-même au cours des années précédentes et il avait été reporté à plus tard, Duplessis ne pouvant se rendre en France à cause de son mauvais état de santé. La réalisation en sera faite par les libéraux de Jean Lesage à l'automne de 1961. Mais qui se souvient aujourd'hui que cette idée de présence en France et d'une délégation à Paris nous vient de Duplessis et de Barrette?

En lutte contre elle-même, après seize ans de pouvoir, l'Union nationale n'est pas au meilleur de sa forme et perd les élections de 1960 aux mains des libéraux de Jean Lesage qui avaient axé leur campagne sur le changement. Barrette, vaincu et confronté aux récriminations de son parti, se retire. Il sera nommé ambassadeur du Canada en Grèce.

Daniel Johnson

À l'été 1961, après la première session du nouveau gouvernement libéral, le temps est venu pour l'Union nationale de se donner un chef. Le congrès d'investiture a lieu à Québec les 21, 22 et 23 septembre. Bien qu'il ait été question de la candidature de Jean Drapeau, seuls Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand s'affrontent. Avec une majorité de 94 voix, Daniel Johnson est élu : 1006 voix contre 912. Commence alors un long travail de renaissance de l'Union nationale, Johnson devant reconquérir son électorat passablement ébranlé par les coups à répétition que lui porte l'équipe libérale. L'Union nationale, avec son nouveau chef, franchit discrètement et avec succès plusieurs étapes, ce qui lui permettra, à la surprise de plusieurs, de remporter les élections du 5 juin 1966.

En plus de se donner un leader lors du congrès de 1961, les délégués unionistes adoptent alors un programme axé autant sur la démocratisation des institutions québécoises que sur une nouvelle vision qui marque le point de départ du renouvellement du parti. Dans le domaine social, le cahier des résolutions propose l'instauration d'une caisse de retraite ainsi qu'un

régime complet d'assurance-santé, alors que les libéraux en sont encore à l'assurance-hospitalisation. Pour favoriser la mise en valeur des richesses naturelles du Québec, l'Union nationale propose une banque industrielle. En matière constitutionnelle, les députés réaffirment le principe de l'autonomie et de l'exclusivité du Québec en éducation et s'engagent à la récupération des droits fiscaux. Bref, le congrès qu'il vient de vivre procure à Daniel Johnson les éléments d'un programme avec lequel il se sent tout à fait en concordance.

Dès le début de l'été 1962, Daniel Johnson sent venir l'élection. Après avoir passé avec succès le test de leader de l'opposition en Chambre, Johnson cherche à élargir son assise électorale. Fin septembre, il convoque son caucus à l'auberge Belle Plage de Matane, tant pour resserrer les rangs autour de lui que pour mettre au point son programme électoral intitulé « Un plan d'action pour une jeune nation ». Au menu : salaire minimum rehaussé, abatement fiscal et assurance-santé pour « ceux qui en ont le plus besoin ». Pour les agriculteurs : assurance-récolte et ministère de l'Établissement rural. En vue d'une plus grande émancipation économique : une banque industrielle et un ministère de l'Aménagement régional.

Mais dans l'élaboration de sa stratégie politique, Daniel Johnson doit aussi tenir compte du résultat, au Québec, du scrutin fédéral du 18 juin précédent qui a créé la surprise de l'élection de 26 créditistes. Le Parti de Réal Caouette est appuyé par 500 000 électeurs qui, de toute évidence, votaient précédemment aux élections québécoises pour les libéraux, ou plus probablement pour l'Union nationale. Aux yeux de Daniel Johnson, cette constatation exige une sérieuse réflexion. Des 50 conservateurs fédéraux élus au Québec en 1958 avec l'aide de Duplessis, il n'en reste plus que 15. Il faut donc tenir compte de ces résultats électoraux pour bien comprendre la prise de position de Daniel Johnson au sujet de l'étatisation de l'électricité proposée par les libéraux. Il y a tout d'abord, c'est évident, son anti-étatisme irréductible. Voilà pourquoi il préférerait qu'Hydro-Qué-

bec devienne une société mixte ou suive alors le modèle d'Hydro-Ontario qui avait eu la sagesse d'attendre que les compagnies privées tombent une à une, ce qui permettait de les exproprier à rabais. Mais son instinct politique lui dicte au premier chef de se méfier plus que



Marcel Masse et Daniel Johnson

tout de Réal Caouette, poussé par certains à se lancer dans l'arène québécoise. Le chef créditiste est un enragé de l'entreprise privée, et généreusement financé par les compagnies d'électricité en s'opposant à la volonté d'étatisation des libéraux de Lesage, il pourrait faire un terrible ravage auprès de la clientèle de l'Union nationale lors de l'élection prévue. Pour se sortir de ce dilemme, Johnson s'engage donc, au tout début de l'élection, dans un discours à Amqui, à nationaliser l'électricité... mais après un référendum qui suivrait l'élection! Daniel Johnson n'est pas le seul à s'interroger sur la nécessité de cette élection de 1962 qui vient après seulement deux ans de mandat libéral. Entre autres, l'éditorialiste André Laurendeau du *Devoir*, partage son interrogation. Mais, Johnson aura beau déclarer : « Ne mêlons pas les choses. Élections d'abord, référendum ensuite », les électeurs accueillent ce compromis avec scepticisme. Ce sera pour lui une campagne difficile avec le résultat que l'on sait.

Il est malheureux qu'on ne retienne de cette élection de 1962 que l'aspect étatisation de l'électricité proposée par les libéraux. Johnson et l'Union nationale préféraient pourtant un programme électoral intéressant

et qui, à certains égards, allait plus loin que celui des libéraux. Ainsi, au chapitre constitutionnel, les Unionistes prônent « l'indépendance financière et la souveraineté politique du Québec ». L'Union nationale serait-elle la première formation politique à parler de la souveraineté politique du Québec ? Elle comptait y parvenir par la récupération totale des droits successoraux et des impôts directs. **Mais ce qui aurait sans doute été déterminant quant à l'orientation politique à long terme du Québec, c'est l'engagement de Johnson de convoquer des États généraux de la nation « en vue de la révision de la Constitution » canadienne.** Rappelons que, à la suite de l'élection, en février 1963, Daniel Johnson propose à l'Assemblée législative, tel qu'il s'y était engagé en campagne électorale, de convoquer des États généraux dès la session en cours. Les libéraux se méfient de cette idée qui pourrait les conduire trop loin à leur goût et la demande de Johnson sera convertie par la majorité libérale en la création d'un simple comité parlementaire de la Constitution.

Au regard du programme électoral unioniste de 1962, la presse est assez unanime : plusieurs bonnes idées sont contenues dans le manifeste de la campagne, mais, en bémol, s'y trouvent aussi beaucoup de points vagues et de contradictions. Si Johnson indique bien un but à atteindre, il reste souvent muet ou flou sur les moyens à prendre pour y parvenir. Comment pourrait-il en être autrement? Il faut du temps pour élaborer et préciser les solutions aux besoins détectés dans la population. Or, ce temps, Daniel Johnson ne l'a pas encore eu. On retrouve néanmoins dans ce plan d'action de 1962, quoique schématique, certaines propositions qui vont alimenter les discussions politiques durant une bonne partie de la décennie. Au début de la campagne électorale de septembre 1962, Johnson s'était également engagé auprès de ses députés à conquérir de nouvelles circonscriptions. Il gagnera son pari pour sept comtés, mais malheureusement pour lui, l'Union nationale en perd dix-sept, acquis en 1960, en plus de perdre 4 % du vote populaire. La réaction de Johnson devant ces difficultés est caractéristique de l'homme : « On relève nos manches et on se remet au travail ».

Les Assises de l'Union nationale

Depuis longtemps, le clan réformiste de l'Union nationale réclamait un congrès général du parti pour adopter une orientation politique plus précise et tracer un programme concret. Daniel Johnson, qui y travaille dès 1963, a su s'entourer d'une nouvelle équipe jeune et hors de la députation. Le temps venu, il confie la responsabilité de l'organisation d'un congrès d'orientation à Mario Beaulieu et l'encadrement intellectuel des débats à Marcel Masse. Le tout s'appelle « les Assises de l'Union nationale ». À concept nouveau, mot nouveau. Ces Assises, tenues à Montréal les 19, 20 et 21 mars 1965, demeurent un point tournant pour l'Union nationale. Pour la première fois, les portes s'ouvrent largement : les confrenciers viennent souvent de l'extérieur du parti. Claude Ryan, François-Albert Angers, Jacques-Yvan Morin, Louis Laberge et plusieurs autres, dont Marcel Faribault, y font des présentations. Les discussions sont publiques. La presse est présente partout. Le ton général des discussions, la teneur et la qualité des résolutions adoptées en assemblée générale démontrent la modernisation du parti et forceront les autres partis politiques à en faire autant par la suite. L'Union nationale fait corps avec le Québec et Daniel Johnson est très heureux de la nouvelle ambiance démocratique dans laquelle baigne sa formation politique. Le renouveau tant désiré est en voie de réalisation. Médusés par le sérieux des Assises et l'esprit réformiste qui anime les unionistes, l'ensemble des observateurs et des médias commencent à voir Johnson sous un nouvel angle et à prendre en considération ses idées autant constitutionnelles que sociales.

Le point fort des Assises reste le lancement, dès le début de la rencontre, du livre-manifeste de Daniel Johnson *Égalité ou Indépendance*, publié à prix populaire aux Éditions de l'Homme. Un choc pour plusieurs. Le chef de l'Union nationale fait connaître sa vision, son orientation, son objectif. Il revendique une nouvelle constitu-

tion canadienne qui refléterait son idée du Canada : une alliance de deux nations ayant les mêmes droits fondamentaux, chacune épaulant l'autre plutôt que l'une dominant l'autre. L'idée de l'indépendance pour le Québec n'y est pas rejetée. Pour la première fois, un grand parti politique ne ferme pas la porte à cette option. On en entendra parler longtemps.

Les Assises de l'Union nationale ont en outre adopté une proposition de la Commission des structures du Parti portant sur la création d'un Conseil national pour le Parti. Afin de compléter le travail de réforme, de confirmer sa volonté de démocratisation et de former les commissions nécessaires à la préparation du programme électoral à venir, Daniel Johnson convoque à Québec pour le 12 juin 1965 l'assemblée constituante du Conseil national qui adoptera ses règlements et poursuivra sa réflexion sur le Québec. La démocratisation de ce parti est définitivement mise en place.

On s'attaque alors résolument au programme électoral à venir : les discussions et résolutions des Assises et du Conseil national serviront de base à une équipe d'une quarantaine d'experts regroupés dans une dizaine de commissions, encore une fois sous la responsabilité du coordonnateur Marcel Masse. On y élabore le futur programme. Ainsi, dès le début de la campagne électorale de 1966, l'Union nationale aura, cette fois, une plate-forme électorale qui, selon Daniel Johnson, « sera un instrument de gouvernement, un instrument de progrès, un instrument de souveraineté pour le Québec », et traitera de plusieurs thèmes. En voici quelques éléments :

- Reconnaissance du droit à l'autodétermination de la nation canadienne-française
- Volonté de faire du Québec un véritable État national
- Nouvelle alliance canadienne entre les deux communautés culturelles pour qu'elles s'épanouissent librement, chacune dans le sens de ses aspirations profondes et qu'elles participent ensemble, dans l'égalité, à la gestion des intérêts communs
- Comme préalable à ce nouveau pacte entre

- deux nations égales et fraternelles, un gouvernement de l'Union nationale convoquera une Assemblée constituante
- Volonté de donner au français le statut de langue nationale
- Abolition du Conseil législatif
- Loi cadre autorisant la tenue d'un référendum
- Création d'un ministère de l'Immigration et d'un centre national de démographie
- Politique vigoureuse d'aménagement régional
- Banque d'expansion industrielle
- Création d'un ministère de l'Équipement
- Établissement d'une Charte des droits de l'enfant
- Création de l'Université du Québec
- Création d'un ministère du Nouveau-Québec
- Institution d'un protecteur du peuple (ombudsman)
- Établissement d'une Charte des droits de l'Homme
- Système d'assistance judiciaire
- Ministère de la Fonction publique et École nationale d'administration
- Assurance récolte
- Régime d'assurance-santé
- Loterie nationale
- Un réseau de radio-télévision (Radio-Québec).

Élu en 1966 à la tête d'un gouvernement de l'Union nationale, Daniel Johnson n'aura malheureusement que vingt-huit mois pour réaliser le rêve de sa vie : diriger le Québec. Mais, même là, par deux fois, il doit se retirer de la scène politique immédiate pour quelque temps : son cœur physique ne suit plus sa volonté de réussir. Lorsque, le mardi 1^{er} octobre 1968, nous enterrons le corps de Daniel Johnson dans le cimetière de Saint-Pie-de-Bagot, nous ne savons pas que nous y laissons aussi en grande partie son rêve d'un Canada à deux, souverains et égaux. Il allait également se révéler qu'on y enterrait aussi le rêve d'André Laurendeau et de sa Commission et même celui de Robert Stanfield qui, rappelons-le, aux élections fédérales de 1968, avait proposé aux Québécois un Canada à deux nations. C'est son vis-à-vis libéral Pierre Elliot Trudeau qui emportait l'élection avec son « One Nation, Two Languages ».

Même si Daniel Johnson est à la gouverne de l'État pendant peu de temps, il laissera quand même une marque importante sur les institutions du Québec et infléchira son avenir. L'orientation et les étapes de sa démarche constitutionnelle ouvriront de larges espaces de discussion. La relation Québec-Canada en sera dorénavant profondément changée jusqu'à aujourd'hui.

Jean-Jacques Bertrand

« Québec d'abord », tel était le slogan de l'Union nationale lors des élections de 1966. « Québec plus que jamais » sera celui de 1970.

Jean-Jacques Bertrand, qui succède à Daniel Johnson emporté en plein mandat, poursuit, avec cependant moins de détermination, l'orientation et la politique de son prédécesseur. Il en précise certains aspects et ajoute de nouvelles propositions intéressantes à l'occasion des élections de 1970 où il présente un programme qu'il veut « audacieux, dynamique et réaliste ». L'Union nationale s'engage, entre autres, dans les domaines suivants :

- Une réforme en profondeur des institutions politiques aboutissant à l'instauration d'un régime présidentiel correspondant à la personnalité et aux aspirations du peuple québécois. Daniel Johnson travaillait déjà à une proposition en ce sens, où les provinces canadiennes auraient le choix entre le maintien de la monarchie ou l'adoption d'un régime républicain. Cela aurait été pour lui le thème principal de l'élection de 1970
- Instauration d'élections à date fixe et établissement d'une liste électorale permanente
- Création d'une École de la magistrature
- Instauration de l'assurance automobile obligatoire
- Établissement d'un Office pour la protection du consommateur
- Établissement d'une Société d'exploitation des pêcheries du Québec
- Création d'un ministère des Loisirs et des Sports
- Mise en chantier du 2^e pont de Québec

(le pont Frontenac, devenu Pierre-Laporte)

- Établissement d'un Palais de Justice à Montréal
- Création d'une Cité parlementaire à Québec.

Avec l'élection d'une majorité de députés libéraux en 1970, la direction politique du Québec passe entre les mains de Robert Bourassa. L'Union nationale sera donc dans l'impossibilité de mener à bien les réformes proposées. Mais plusieurs des projets abordés dans le programme unioniste de 1970 vont quand même être réalisés par d'autres gouvernements dans les années suivantes ou font encore partie de la trame de fond des discussions politiques contemporaines. L'Union nationale avait eu le courage d'abolir le Conseil législatif et de changer l'appellation de l'Assemblée législative pour celle d'Assemblée nationale. Le régime présidentiel qu'elle préconisait aurait donné au Québec un système exécutif et législatif qui lui aurait été propre. En plus de faciliter l'instauration d'élections à date fixe, il aurait aussi permis plus facilement la proportionnelle que certains proposent. Peut-être que ces changements étaient trop rapides et trop profonds mais force est de reconnaître que l'on n'a plus jamais osé reprendre cette proposition d'un régime présidentiel, du moins jusqu'à aujourd'hui.

Aux élections de 1970, Jean-Jacques Bertrand n'ayant pas su, à l'égal de Daniel Johnson en 1962, éviter la présence d'un parti créditiste, ce dernier enfonçait alors son aile droite pendant que les avatars de la loi 63 permettaient l'éclosion du Parti québécois, lequel grugeait une forte proportion de son vote nationaliste. La coalition de l'Union nationale ayant éclaté, le 29 avril 1970, elle ne récolta donc que 17 élus et 19,65 % des voix. Rappelons pour mémoire qu'en 1973, sous Gabriel Loubier, l'Union nationale n'obtint que 4,92 % des voix et aucun élu. Malgré le soubresaut de 1976 où Rodrigue Biron fit élire 11 députés, l'Union nationale ne parvint plus à s'imposer dans le décor politique du Québec et le 19 juin 1989, le Directeur général des élections du Québec signa son acte de décès.

Suite à la page 32

Trois réalisations unionistes

N.D.L.R. L'ancien député de Nicolet et ancien ministre de l'Union nationale, M. Clément Vincent, a accepté l'invitation du *Bulletin* pour nous rappeler trois réalisations relevant de son initiative : la troisième, dans l'ordre, vise le développement économique du Centre-du-Québec ; la deuxième, qui prend corps à Nicolet, crée un École nationale de police et sauve, du coup, un remarquable bâtiment patrimonial; la première légifère pour la première fois sur la langue au Québec, une loi qui permettait aux consommateurs de porter plainte pour irrespect linguistique, ce qui assurait la vigilance des citoyens à l'égard de leur langue.



Clément Vincent

Photo : Collection Assemblée nationale

La première législation en français, le saviez-vous?

Dans ce règlement de 1967 sur les aliments, on insiste sur l'usage obligatoire du français sur toutes les inscriptions de produits mis en vente au Québec.

À la demande du premier ministre, je rencontre individuellement MM. Robert Bourassa et René Lévesque pour leur expliquer ce règlement devenu force de loi. Je fais de même avec la presse écrite et parlée.

J'explique le but de cette législation en ces termes :

- Le règlement sur les aliments a pour but d'assurer la salubrité des aliments et la loyauté des ventes.
- Il attache une importance primordiale à la protection du consommateur.
- Il pose des règles pour prévenir toute tromperie sur la nature et la composition du produit et sur tout ce qui a trait au produit ou à la vente de celui-ci.
- Il exige notamment que le produit mis en vente porte les indications nécessaires pour assurer la loyauté des ventes.

Ainsi, l'article 38 de ce règlement stipule que :

- Toute indication ou marque relative au produit doit, en toutes circonstances et sous quelque forme que ce soit, être précise, loyale et sincère et ne prêter à aucune confusion ou méprise possible.

Le deuxième alinéa de l'article 38 exige que :

- Les inscriptions relatives aux produits sont rédigées en français. Le règlement n'écarte pas l'usage simultané d'une autre langue.

Pour assurer pleinement la loyauté des ventes :

- L'on ne peut tolérer l'usage exclusif d'une langue qui n'est pas celle de l'immense majorité des consommateurs du Québec. Chercher d'autres raisons serait malveillant.

M. Bourassa s'est dit favorable à la législation et M. Lévesque ajoute que c'est la première législation au Québec qui exige l'usage obligatoire du français pour la protection des consommateurs. |

L'École nationale de police du Québec

Le rêve de tout personnage politique est de laisser à la région qu'il représente au sein du gouvernement la réalisation d'un projet d'envergure qui marquerait pour toujours les années consacrées à servir la population qui lui a fait confiance.

En quittant le Conseil des ministres en 1970, j'avais la grande satisfaction de dire que j'avais présidé à deux des plus grands projets réalisés dans la région de Nicolet par un gouvernement : l'établissement à Nicolet de l'Ins-

titut de la Sécurité publique, M. Serge Ménard, et le député de Nicolet, M. Michel Morin, procèdent, le 23 octobre 2001, au lancement des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'École de police. L'investissement public total du gouvernement du Québec est de 45,6 millions \$. La fin des travaux était prévue pour le printemps 2003. Ils confirment ainsi que la décision prise en 1968 d'acheter le Séminaire de Nicolet et d'y établir cette École de formation policière en 1969 ne sera plus remise en question. Merci et longue vie à l'École nationale de police du Québec.



École nationale de police

Photo : Pierre Whilbaut, Archives du Séminaire de Nicolet

Un parc industriel pour le Centre-du-Québec

Un autre grand projet d'envergure nationale dont je suis très fier est la création de ce parc industriel dans le comté de Nicolet. Le 18 décembre 1968, Québec sanctionnait la loi créant la Société du parc industriel du Centre-du-Québec. Député de Nicolet et membre

du Conseil des ministres du Québec, j'étais fier d'avoir contribué à donner à notre région un outil indispensable pour son développement industriel.

Avant cette date historique pour Bécancour, j'avais été député fédéral de Nicolet-Yamaska de 1962 à 1966. Comme tous les autres résidents de la région, je rêvais d'infrastructures industrielles importantes avec la venue d'un complexe sidérurgique intégré. Les études superficielles entreprises aboutirent à un projet irréalisable qui, au départ, en avait enthousiasmé plusieurs.

On se souviendra qu'en 1964, Gérard Filion avait été désigné par M. Lesage pour piloter ce projet. Lors de conférences en 1965, il prédisait déjà, et pour un avenir assez rapproché, la création d'une ville de plus de 50 000 habitants à Bécancour. En mai 1966, M. Lesage le remplaça par un de ses amis, Jean-Paul Gignac. Celui-ci, plus réaliste, remit les pendules à l'heure. Il confirma

titut de Police et la création de la Société du Parc industriel de Bécancour. Ces réalisations donnaient à la région de Nicolet une plus grande reconnaissance nationale et nous apportaient beaucoup sur le plan économique.

On se souviendra qu'en 1970, l'une de ces réalisations fut remise en question suite à une déclaration malheureuse faite par le nouveau ministre de la Justice du Québec. Il mettait en doute, sur le parquet de l'Assemblée nationale, la sagesse d'une décision prise en 1968 d'établir à Nicolet l'Institut de police du Québec. Le gouvernement du temps garda le statu quo et rien ne fut fait pour altérer cette décision. Un feu majeur survint aux locaux du vieux Séminaire de Nicolet, le 27 mars 1973. Ce sinistre eut pour effet de repartir le moulin à rumeurs et d'activer chez certains le désir de remettre en question l'endroit où devait se situer cette Institution. Heureusement les gouvernements qui se sont succédé depuis ont reconnu Nicolet comme le centre de la formation policière du Québec.

la non-rentabilité de l'établissement d'une sidérurgie à Bécancour.

Ici, je voudrais citer ce que M. Filion lui-même a écrit en guise de mémoire. Dans son livre intitulé *Fais ce que tu peux*, publié en 1989, on peut lire les extraits suivants : « Comme journaliste, je pouvais en une heure ou deux bâtir une belle sidérurgie, toute neuve et hautement rentable. Mais comme président de la SGF, je dus avouer que je n'y connaissais rien » (p. 298). Ou encore, à la page 307 : « Avec le recul, on se rend compte que tous, moi comme les autres, nous étions partis pour la gloire. La sidérurgie fut seulement une des aventures loufoques de cette Révolution tranquille, durant laquelle le meilleur et le pire se côtoyèrent constamment comme dans toutes les entreprises humaines. Ce qui avait un sens dans les années soixante deviendra stupide la décennie suivante. Au total, le gouvernement Lesage accomplit beaucoup plus de bonnes que de mauvaises choses. Même si tout cela se fit dans la confusion la plus totale. »

Dès l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale en 1966, pour éviter de devenir des marchands d'illusions, nous devons mettre sur pied un projet réaliste et concret qui verrait le jour sur cet immense territoire au coeur du Québec. Des recherches sérieuses furent amorcées pour évaluer les possibilités qui s'offraient à nous ainsi que les coûts en argent et en énergie qu'il faudrait investir avec les principaux intéressés, soit les gens du milieu, la ville de Bécancour, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Affaires municipales, le ministère de la Voirie, le gouvernement fédéral, etc.

Après de nombreuses démarches et réunions pilotées par M. Robert Letendre, haut fonctionnaire, une importante rencontre réunissait, au Château Frontenac de Québec, M. Daniel Johnson, M. Letendre et moi-même. À l'issue

de cet entretien, il fut décidé que nous irions de l'avant en acceptant le principe de proposer la création d'un parc industriel avec quai à eau profonde et toutes les autres infrastructures nécessaires à son développement. Il fut décidé aussi que ces aménagements demeureraient la propriété du gouvernement du Québec et qu'une loi serait déposée à l'Assemblée nationale créant la Société du parc industriel du Centre-du-Québec, loi sanctionnée, comme on le sait, le 18 décembre 1968.

Les principaux artisans de ce grand projet furent sans contredit M. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, moi-même comme député de Nicolet et ministre de l'Agriculture et, bien sûr, M. Robert Letendre, premier directeur général de la Société du parc industriel et, par la suite, sous-ministre au ministère de l'Industrie et du Commerce. Je ne peux passer sous silence la collaboration du Conseil de la ville de Bécancour et de son maire, M. Gaston Gaudet.

La région de Bécancour doit à ces personnes l'une des plus belles réalisations qui favorise l'essor économique du Cœur-du-Québec. De juin 1966 au 18 décembre 1968, j'ai été un témoin privilégié des efforts déployés pour clore positivement un dossier que je considérais comme prioritaire pour notre développement régional.

La question qui se pose, 30 ans plus tard, est la suivante : est-ce que, comme je l'affirmais en 1968, nous avons donné à notre région un outil indispensable pour son développement économique? Le 4 juillet 1997, j'étais des plus heureux de lire la réponse à cette question dans *Le Nouvel-iste* de Trois-Rivières. Il faudrait citer dans son entier l'article fort positif de Jean-Marc Beaudoin, « Bécancour génère 8500 emplois »! (Nos lecteurs curieux pourront se rapporter au livre *Bribes de mémoire* de Clément Vincent publié en 2004; ils pourront aussi consulter dans Internet notre site à l'adresse http://site.voila.fr/ecole_police_nicolet/).

Clément Vincent

Député de Nicolet, 1966-1973

Éloge d'Étienne Chartier

Le jour de la fête nationale des Patriotes, soit le lundi 21 mai 2007, avait lieu à Saint-Gilles de Lotbinière la réinhumation d'Étienne Chartier, avocat et prêtre patriote, proche de Louis-Joseph Papineau. Chose surprenante, la célébration de la messe avait été refusée par les autorités du diocèse de Québec, une brève célébration de la parole ayant été finalement accordée. Suivait une cérémonie au cimetière, avec éloge au patriote reproduit ici. Enfin, à la salle municipale, le maire Samson offrait un vin d'honneur et rappelait « le devoir de mémoire » des siens pour ce curé de Saint-Gilles qui obtint – une première – une subvention pour l'éducation dès 1853. Cinq anciens députés étaient présents : Antoine Dubé et François Langlois, qui furent respectivement député de Lévis et de Bellechasse à la Chambre des communes, ainsi que Jean-Guy Paré, Claude Lachance et André Gaulin qui furent respectivement députés de Lotbinière, Bellechasse et Taschereau à l'Assemblée nationale. Plusieurs personnalités et de nombreux descendants issus des Chartier de la Côte-du-Sud étaient de cette célébration civique et patriotique.

Éloge d'Étienne Chartier

Étienne Chartier, grand voyageur, tu naquis à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud au Bas-Canada, le 26 décembre 1798, dans une famille de patriotes dont plusieurs descendants sont avec toi et nous aujourd'hui. Ton père se nomme Jean-Baptiste, comme le prophète, et ta chère mère, Marie-Geneviève Picard Destroimaçons. Tu meurs à l'Hôpital général de Québec, à seulement 54 ans, probablement d'hydropisie, étant alors curé de Saint-Gilles, en Lotbinière, sous l'église de laquelle tu fus enterré. Aujourd'hui, les descendants Chartier par tes frères et sœurs, ont voulu te tirer de ta solitude noire et te rappeler à la mémoire des tiens, tout autant les citoyens de ce village que les Québécois de toute la Terre-Québec.



André Gaulin

Photo - Jean-Louis Dubé

Si ta vie intense et mouvementée d'avocat-prêtre, de citoyen et patriote commence et se termine dans la région de Chaudière-Appalaches, elle ne s'en déroule pas moins dans une multitude d'endroits du Québec, de l'Acadie, des États-Unis et même en France où tu allas questionner Papineau. Alors que des curés filaient leur long règne dans maintes paroisses, toi, tu étais ballotté d'un endroit à l'autre comme un pion des échiquiers épiscopaux de Québec et de Montréal : on t'ordonne prêtre en 1829, après que tu fus devenu avocat dès 1823. Tu reçois vite, en l'année 1829 de ton ordination, l'importante direction du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière où tu bénéficies de l'appui du supérieur, l'abbé Charles-François Painchaud, homme remarquable qui partage tes idées avantgardistes sur l'éducation : tu lui soumets d'ailleurs un plan d'étude de plus de 100 pages conservé aux Archives du Collège. Tu produis de même, en 1929, un « Abrégé de grammaire française » de 44 pages. Cela illustre que tu as beaucoup lu sur l'éducation, que tu cites tes sources d'inspiration comme Claude Fleury, Arnaud Berquin et beaucoup d'autres, que tu t'inscris en faux contre le psittacisme, la routine et le conformisme.

Il semble, Étienne Chartier, que ton discours d'inauguration du Collège dérange, surtout quand les journaux le reproduisent, là où tu attaques de front « une population étrangère, aussi différente avec nous de religion et d'habitudes que d'origine... » Un siècle plus tard, un autre prêtre redira sensiblement la même chose mais son héros *Menaud maître-draveur* sombrant dans la folie, on le trouve alors assez conforme à ce qui doit arriver aux recalitrants. Dommage qu'on n'ait pas lu tout ton discours, ce qui serait aussi utile à l'Église d'aujourd'hui, car tu t'inquiètes du fait que la conscience nationale, dirions-nous, apparaît non réconciliable avec la religion réactionnaire du XIX^e siècle.

Un peu d'histoire

Dès septembre 1830, tu vas errer de La Pocatière à Saint-Nicolas comme auxiliaire (septembre à octobre 1830), à Vaudreuil comme vicaire (octobre 1830 à mars 1831), puis comme curé à Sainte-Martin (mars 1831 à septembre 1833), à Saint-Pierre-Becquets (septembre 1833 à 1834), à Saint-Patrice-de-Rivière-du-Loup (de septembre 1835 à décembre 1837). Avec tous ces déplacements auxquels tu te soumetts, veut-on prouver que tu es un instable? T'envoie-t-on en certaines paroisses problématiques? Les historiens auront à étudier cela. En tout cas, l'évêque Baillargeon de Québec t'en veut de l'avoir forcé à s'expliquer devant le Gouverneur Sir James Kempt et veut t'envoyer à Montréal.

Quand l'évêque Lartigue finit par accéder à la demande de l'évêque de Québec en 1835, il te nomme curé de Saint-Benoît, soit en plein cœur de la tourmente patriotique, près de Saint-Eustache et de Sainte-Scholastique. Dès 1834 et les « 92 Résolutions », tu avais commencé à fréquenter les assemblées patriotes. Comme d'autres curés de l'époque, peu nombreux il est vrai, tu vas au-delà de l'implication pastorale. Tu aurais dit que Papineau est le « sauveur du pays », Papineau qui a toujours refusé de passer aux armes, faut-il le rappeler. Tu demandes en vain à l'évêque de Montréal de te soustraire à Saint-Benoît, où le curé voisin, Jacques Paquin de Saint-Eustache, te surveille ainsi qu'il a Chénier à l'oeil. Fidèle au devoir de rester là, tu bénis tes paroissiens qui vont aller se battre et puis, ta tête ayant été mise à prix par Durham et ton évêque t'ayant suspendu, tu dois fuir aux États-Unis en décembre 1837, où tu resteras jusqu'en 1845. Du côté étatsunien, tu fréquentes les insurgés et, les voyant se détourner de Papineau, opposé à la prise d'armes pour des raisons pratiques et politiques, tu vas le rencontrer

à Paris d'où tu reviens troublé, renonçant définitivement à la rébellion armée. Tu voudrais même aller plaider ta cause à Rome. C'est Ignace Bourget, deuxième évêque



Le corps d'Étienne Chartier, reposant dans le cercueil fait par l'ébéniste et arrière-petit-neveu Léo Chartier, est conduit au cimetière de Saint-Gilles de Lotbinière.

sulpicien de Montréal – il ne t'aime pas – qui refuse que tu rentres au Canada. Quand tu obtiens son aval, il t'a forcé au préalable à écrire une humiliante lettre de rétractation que reproduisent *la Gazette de Québec* et *le Canadien* en décembre 1841.

Toi à qui l'on trouve tant de défauts, comment se fait-il que tu sois devenu curé à Philadelphie (1838), puis curé à Salina (1838), à Madisonville (1840 puis 1842), supérieur du grand séminaire de Vincennes (1843), curé des Avoyelles, en Louisiane, vicaire à la Nouvelle-Orléans (1844), et desservant à Détroit (1845)? Et quand en 1845 tu rentres définitivement au Bas-Canada, devenu le Canada Uni, après t'être éloigné de toute activité politique, tu es à nouveau curé du Mont-Saint-Grégoire, puis desservant de Farnham, curé de Sainte-Philomène (1850), puis d'Arichat en Nouvelle-Écosse (1850-1851) et enfin curé de Saint-Gilles de Lotbinière où tu t'arrêtes enfin jusqu'à ce que la mort te prenne.

Un peu d'histoire



Cher Étienne Chartier, tu déranges encore, semble-t-il. Aujourd'hui, l'église t'a été entrouverte par l'intervention de son actuel curé mais un troisième évêque sulpicien a pavé la voie d'une prudence toute ecclésiastique : pas de messe, pas de communion. Mais console-toi, tu as droit à nos hommages vibrants ainsi qu'à notre grande amitié. Ta vie fut complexe, tu étais généreux et patriote dans le cœur, tu as fait tes choix sans jamais trahir ta conscience ni ce que tu jugeais le bien commun. Le choix des patriotes était difficile! Tu viens donc en ce jour rejoindre les tiens et comme toi, nous sommes partagés sur ce qu'il faut faire, car c'est là le prix de rester vivants, citoyens et démocrates. En cette fête nationale des Patriotes, nous sommes tes héritiers et te disons merci pour ton grand courage, malgré le doute qui souvent t'a visité puisque tu marchas souvent à contre-courant du désengagement.

Permetts-nous de terminer par cette chanson de Richard Desjardins qui exprime très bien le désarroi qui fut le tien et la victoire que nous partageons avec toi en ce jour. |

André Gaulin
Député de Taschereau, 1994-1998

Léo Chartier, arrière-petit-neveu du curé et avocat patriote, instigateur du devoir de mémoire envers Étienne Chartier. Ébéniste, il a fait le cercueil de son arrière grand-oncle (voir page précédente).

[...] *La terre a tremblé tel était son souhait
Tu ouvres les yeux et tu respirez encore
Cette poussière de lumière embaumant
ta plaie
C'est l'étoile du nord entré dans ton corps*

*Alleluia!
Toi l'homme vaillant
T'es là toujours comme l'amour
La vie l'a pris comme amant*

*Ses leones s'ouurent, ô quel fracas
Lève, lève-toi
Vas-y, vas-y
Danser, danser, dans ses bras
(« L'Étoile du nord »)*

Des nouvelles de votre *Amicale*

Assemblée générale le 15 mai 2007

La sérénité de l'après-politique
chez Cécile Vermette
et Robert Kieffer.



Deux anciens ministres de la santé :
Claude Castonguay
et Jean-Paul Cloutier
causent!



L'Assemblée générale vient de
s'animer au grand plaisir de
Robert Kieffer et André Gaulin.

Des nouvelles de votre *Amicale*



Beaucoup d'attention pour le
rapport du président Brassard.
Jean-Noël Lavoie, Georges
Tremblay, Cécile Vermette,
Benoît Laprise, Matthias Rioux
et Jean-Paul Champagne.

Photo : Claude Lachance



Que dit-on qui fait
sourire Marcel Masse
et André Pelletier
pendant que rien ne
distrain Jean-Pierre
Charbonneau?



Trois anciens,
trois regards
divergents :
François Gagnon,
Clément Vincent
et Lucien Lessard.

Colloque René Lévesque, 1922-1987

À l'occasion du 20^e anniversaire du décès de l'ancien premier ministre, la Fondation René-Lévesque organise un colloque intitulé « René Lévesque : mythes et réalités ». Cette activité scientifique se tiendra à la Grande Bibliothèque de Montréal le 23 novembre prochain. Elle regroupera historiens, politologues et journalistes qui débattront de l'héritage laissé par ce Gaspésien, un journaliste et homme politique qui demeure l'une des figures marquantes du Québec moderne.

Les échanges seront regroupés sous quatre grands thèmes :

1. René Lévesque, mythes et réalités
2. René Lévesque, genèse d'une pensée
3. René Lévesque, un social démocrate?
4. René Lévesque et la question nationale

Monsieur Claude Corbo, politologue, professeur au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal et ancien recteur, présidera ce colloque universitaire et prononcera l'allocution d'ouverture. Par la suite, des panels réuniront entre autres intervenants Louis Balthazar, Denise Bombardier, Philip Resnick, Lysiane Gagnon, Pierre Nepveu et Guy Lachapelle. C'est Martine Tremblay qui proposera une synthèse des débats et exposés de cette journée du 23 novembre. Cette activité publique permettra de faire le point sur l'état actuel de la recherche sur René Lévesque, permettant aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives sur l'influence qu'il a exercée sur le Québec.



René Lévesque et Marcel Masse

Rappelons que la Fondation René-Lévesque, présidée par M^e Yves L. Duhaime, ex-parlementaire, est un organisme sans but lucratif dont les principaux objectifs sont de perpétuer et promouvoir la mémoire de René Lévesque, de susciter et favoriser des recherches ou études portant sur les idées et la carrière de René Lévesque, et sa contribution à l'histoire du Québec. La Fondation veut aussi assurer, seule ou en association, la conservation de documents et objets concernant René Lévesque et entend diffuser à des fins éducatives les recherches, documents et objets relatifs à la vie et à la carrière de celui qui fut pendant neuf ans premier ministre du Québec. |

Pour information : M. Alexandre Stefanescu
Coordonnateur du colloque
alexandre.stefanescu@videotron.ca

Les États-Unis, mauvais citoyens du monde?

Cet article ne se veut pas un jugement de forme laconique d'éléments de références utilisables pour décrire une nation, mais plutôt une réflexion, comme élément de comparaison, en rapport avec nos politiques, nos mœurs et nos valeurs. Nul doute qu'il y a aussi beaucoup d'avantages à ce que les États-Unis soient aujourd'hui la force dominante dans le monde. Un autre article pourrait en démontrer tous les avantages pour le Canada et la planète.

Cependant, l'on ne saurait passer sous silence le fait que lors d'une visite au Canada à l'automne 2005, la secrétaire d'État du pays, Condoleezza Rice, a déclaré ce qui suit : « Les États-Unis respectent toujours leurs accords internationaux et notre parole vaut de l'or ». Il est donc judicieux et important de souligner une autre réalité qui est tout à fait le contraire de ces propos.

Alors, passons en revue certains des traités, conventions ou accords internationaux que les États-Unis ont signés, violés ou non signés. Ce qui suit ne se veut pas la liste exhaustive de tous les traités ou conventions tels que décrits.

Traités et conventions violés

« L'utilisation d'armes de destruction massive contrevient à : la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies, la Convention sur le génocide, la convention contre la torture, la Convention sur les armes de 1980, les Conventions de La Haye de 1889 et 1907 et les quatre Conventions de Genève. ¹ »

« L'armée américaine a reconnu avoir largué des bombes à fragmentation sur Bagdad. L'usage d'uranium appauvri a été utilisé lors de la guerre du Golfe (on estime qu'entre 1 000 et 2 000 tonnes d'uranium appauvri aurait été utilisées). Une résolution des Nations Unies classe les munitions à l'uranium appauvri parmi les armes illégales de destruction massive. Son usage viole les conventions

suivantes : la Déclaration universelle des droits de l'Homme; la Charte des Nations Unies; la convention sur le génocide; la Convention contre la torture; les quatre Conventions de Genève; la Convention sur les armes de 1980; les Conventions de La Haye de 1896 et de 1907. ² » Ces Conventions sont destinées à protéger les civils de souffrances inutiles au cours de conflits armés.

Washington continue toujours de ne pas se conformer à la convention de Vienne sur les droits consulaires, une convention qui garantit aux citoyens étrangers le droit de communiquer avec leur consulat suite à leur arrestation. En huit ans, les Américains ont exécuté 15 citoyens étrangers sans leur octroyer ce droit. (Simons, Adele, "World's only super power sets a bad example", *Globe and Mail*, 18 août 2001).

Les États-Unis considèrent qu'ils ne sont tenus de respecter le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (traité de 1966 ratifié par Washington en 1992) que sur leur territoire.

Le groupe d'experts sur la détention arbitraire des Nations Unies considère que la privation de liberté de certains détenus à Guantanamo est arbitraire et viole l'article de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article du Pacte international sur les droits civils et politiques dont les États-Unis sont signataires. (« Guantanamo doit fermer », *La Presse*, 20 mai 2006.)

Les États-Unis ont ratifié les Conventions de Genève de 1949 mais n'ont pas ratifié les protocoles additionnels à ces conventions (I et II, 1977).

Les États-Unis avaient signé, en 1899 et en 1907, des traités interdisant l'utilisation d'armes empoison-



Jean-Hugues Boutin

Photo : Collection privée

nées en temps de guerre. Ils avaient aussi appuyé en 1938 une résolution de la Ligue des Nations qui rendait illégal le bombardement des populations civiles. Les deux bombes atomiques larguées sur le Japon en 1945 ont explosé à une altitude suffisamment haute, de façon à produire un pourcentage plus élevé de morts par suite d'explosion et brûlures causées par l'irradiation.

« Le 21 octobre 1994, soit vingt-huit ans après l'avoir signé, les États-Unis ont enfin ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale. Aux termes de ce traité, ils sont tenus de présenter, d'abord dans un délai d'un an, puis tous les deux ans, un rapport sur les mesures législatives, judiciaires, administratives et autres qui ont été prises en application de la Convention. En date de l'année 2000, ils n'avaient encore produit aucun rapport. ¹ »

En décembre 2001, George W. Bush a unilatéralement annulé le traité de contrôle et de limitation des missiles balistiques intercontinentaux (Traité ABM) conclu entre les États-Unis et l'URSS le 26 mai 1972.

Traités et conventions non signés

D'autre part, il est intéressant de regarder aussi les accords et conventions que les États-Unis ont refusé de signer.

Le sénat américain a refusé de ratifier le traité portant sur l'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT) (la bombe à neutron)².

« Les États-Unis et l'Irak n'ont pas ratifié la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en 1968. ² »

« À la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, les États-Unis votent avec constance toutes les mesures destinées à concrétiser les droits économiques, sociaux et culturels, notamment, contre le droit à l'alimentation, contre le droit à l'habitation, contre le droit à l'éducation, contre le droit à la santé, contre le droit à

l'eau potable et contre le droit au développement. ³ »

« L'administration Bush refusa en 2001 de signer la convention pour le contrôle et la suppression des paradis fiscaux. ³ »

« L'administration Bush refusa en 2001 de signer l'accord international entré en vigueur en 1975 et ratifié à cette date par 143 pays interdisant de fabriquer et de stocker des armes biologiques (CIAB). ³ Une enquête du *New York Times* a révélé que la CIA et le Pentagone avaient repris des recherches en vue de développer de nouvelles armes biologiques.

« Les États-Unis ont aussi refusé en 2001 à Genève d'instaurer un moyen de vérification par un protocole additionnel pour l'interdiction des armes biologiques sur les territoires des membres signataires. ³ »

Les droits de la femme et de l'enfant constituent la base de ceux dus à tout être humain. 192 pays membres des Nations Unies ont ratifié la Convention relatives aux droits de l'enfant. Deux se sont abstenus : les États-Unis et la Somalie.

En 1999, par 51 voix contre 28, la majorité républicaine au sénat a refusé de ratifier le Traité portant sur l'interdiction totale d'essais nucléaires (CTBT).

Les États-Unis ont refusé de ratifier le protocole de Kyoto et rejettent le protocole en 1997.

« Le Congrès américain n'a toujours pas ratifié le traité sur la biodiversité, signé par Bill Clinton en 1993. Les États-Unis n'ont pas ratifié le texte de la Loi sur la mer entrée en vigueur en 1994 et qui régule l'activité économique dans les océans, mettant un frein à l'exploration et à l'utilisation sans limite des ressources. » (« Depuis Rio, niet ou presque », *La Presse*, 24 août 2002).

L'administration Bush a confirmé le refus américain formulé en décembre 1997 de ratifier le traité d'Ottawa sur l'élimination des mines antipersonnelles.

Le 21 juillet 2001 : les pressions américaines affaiblissent totalement l'accord final de la conférence sur les armes légères et de petit calibre ayant pour ambition de lutter contre le trafic illégal de ces armes. (Conférence Board de Toronto)

Le 1^{er} juin 2001 : les États-Unis font capoter une réunion préparatoire à Genève de la conférence mondiale de l'ONU contre le racisme, rejettent une proposition selon laquelle les pays ayant tiré profit de l'esclavage demanderaient pardon et verseraient des dédommagements. (Dunphy, Harry, « L'administration Bush se défend d'être isolationniste ou unilatéraliste », *La Presse*, 27 juillet 2003.)

Les États-Unis ont refusé de signer la convention pour la création de la Cour pénale internationale (CPI). La CPI est un projet qui a pris forme par le traité de Rome le 17 juillet 1998, et qui fut signé par Bill Clinton avant d'être répudié sous Georges W. Bush. (Boisvert, Yves, « La Cour pénale inquiète les Américains », *La Presse*, 19 juillet 2003.)

Les États-Unis furent absents des pays participants à une conférence à Oslo où fut adoptée une déclaration appelant à une interdiction des bombes à sous-munitions d'ici 2008. Quarante-neuf pays se sont mis d'accord sur cette déclaration dont le Canada, la Grande-Bretagne et la France

En examinant tous ces traités et conventions violés ou non signés, on en vient à la conclusion que les États-Unis démontrent que leur impérialisme prime sur le droit international. C'est pourquoi la conférence de Vienne sur les droits de l'homme tenue en 1993 a clairement indiqué par déclaration unanime des pays (à l'exception des États-Unis) le concept de droits économiques, sociaux et culturels. Dans la même venue, à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, les États-Unis votent avec constance contre toutes les mesures destinées à concrétiser les droits économiques, sociaux et culturels.

Mark Hertsgood, journaliste américain indépendant, auteur de cinq livres, a sillonné le monde et rassemblé

des opinions sur les États-Unis : il en conclut que les États-Unis, comme pays le plus puissant du monde depuis 100 ans, démontrent dans l'exercice de son pouvoir une certaine complaisance et manifestation de l'arrogance. Il pense que plusieurs Américains croyaient, avant le 11 septembre, que leur pays était tellement riche et puissant sur le plan militaire et économique qu'il pouvait agir à sa guise, que ça plaise ou non au reste du monde.

En tant que superpuissance, l'administration Bush croit qu'on leur en demande davantage comme puissance : elle juge que les États-Unis n'étant pas sur un pied d'égalité avec les autres pays, ils ne devraient pas être astreints aux mêmes règles. Il en résulte que si Washington ne se soumet pas aux mêmes normes internationales que tous les États du monde, il donne l'excuse à d'autres pays de suivre son exemple d'insoumission. Pourtant, déjà il y a un demi-siècle, les États-Unis étaient une inspiration pour la règle de droit dans le monde alors qu'aujourd'hui, ils donnent le mauvais exemple et une excuse à tous les États récalcitrants.

Des mesures prises par l'administration Bush depuis quelques années, on peut déduire que l'objectif des États-Unis est d'utiliser désormais le terrorisme comme argument moralement et politiquement imparable pour organiser le monde à la manière qui convient à ce géant.

Hermann Goering, au procès de Nuremberg, évoquait « la simplicité d'une propagande réussie dans n'importe quel régime [...] : il suffit de leur dire que l'on vous attaque, de dénoncer les pacifistes pour leur manque de patriotisme et de mettre le pays en danger. ⁴ »

« Non, la guerre n'est pas et ne sera jamais la noble entreprise d'un peuple qui affirme son identité et nourrit sa fierté. Elle ne proclame rien d'autre que l'échec des rapports humains, l'incapacité à s'entendre et à demeurer fidèle à des alliances. Elle ne donne pas la vie, elle tue. Elle n'embrasse pas, elle engendre la haine. Elle atténue ou fait perdre confiance dans l'être humain. » (Gagnon, Denis, « La guerre », *Novalis*, 10 novembre 2002.)

Géographiquement rapprochés des États-Unis, notre commerce extérieur se faisant en très grande partie avec ce voisin puissant, il est évident que ceci nous met dans un état de faiblesse et souvent d'impuissance face à sa supériorité économique. Il est urgent que le Québec et le Canada commencent à concentrer leur énergie sur l'instauration d'une diversification économique qui nous libèrerait un peu de l'emprise, de la force et de la puissance de notre voisin américain.

N'oublions pas non plus de donner la priorité à la protection de nos richesses naturelles et en particulier celle de l'eau. Il ne faut jamais oublier la déclaration de M. Celluci, ancien ambassadeur des États-Unis au Canada, qui avouait candidement devant le Conference Board à Toronto en 2005 que notre eau, ils viendraient la chercher quand ils en auraient besoin!

N'oublions pas non plus tous nos litiges commerciaux avec les États-Unis parce qu'ils ne respectent pas les traités, les conventions et les décisions judiciaires.

Soyons prudents, soyons aussi prévoyants pour les générations futures. N'oublions surtout pas la menace du réchauffement de la planète et du chambardement planétaire déjà amorcé, toutes conséquences dont on

Suite de la page 19

Que conclure?

Que conclure de ce bref survol des programmes électoraux de l'Union nationale de la décennie 1960-1970? Rappelons entre autres éléments :

- 1960 : Délégation du Québec à Paris
- 1962 : Convocation des États généraux en vue de réviser la Constitution
- 1966 : Nouvelle alliance avec le Canada basée sur la réalité de deux Nations
- 1970 : Instauration d'un régime présidentiel.

peut déjà voir les résultats. Les pays situés au sud de l'Europe, du Canada et plus particulièrement au sud du 49^e parallèle convoiteront bientôt les pays situés plus au nord. Selon les experts, cette échéance se manifesterait bien avant les cinquante prochaines années.

NOTE : « Il est important de noter que les États-Unis ne peuvent s'exonérer seuls ou mutuellement de leurs obligations en vertu de leur ratification des Conventions de Genève de 1949 et ne peuvent non plus procéder à l'amnistie de leurs membres des forces armées par le biais d'une loi nationale. (Convention I, II, III et IV.)² ».

Jean-Hugues Boutin
Député d'Abitibi-Ouest, 1973-1976

Références bibliographiques

1. Scowen, Peter. *Le Livre noir des États-Unis*. Montréal, Les Éditions des Intouchables, 2002, 296 p.
2. Turcotte, Robert. *Les mensonges de la guerre en Iraq*. Montréal, Les Éditions des Intouchables, 2003, 196 p.
3. Ziegler, Jean. *Les nouveaux maîtres de monde, et ceux qui leur résistent*. Paris, Librairie Arthème Fayard, 2002, 374 p.
4. Lapham Lewis. *L'Amérique bâillonnée*, Paris, Éditions Saint-Simon, 2004, 182 p.

Peut-on affirmer alors que l'Union nationale était, au sens péjoratif du terme, conservatrice? Devons-nous plutôt reconnaître qu'en matière constitutionnelle, elle était avant-gardiste? La question du Québec aurait-elle dans le monde la notoriété qu'elle a aujourd'hui sans le resserrement des relations entre la France et le Québec que Johnson a favorisé sous Charles de Gaulle?

La distance historique devrait sans doute permettre, après quarante ans d'Assemblée nationale en 2008, de donner à cette formation politique le mérite institutionnel qui lui revient dans l'Histoire du Québec.

Marcel Masse
Député de Montcalm, 1966-1973

Québec a 400 ans : on fête quoi?

À Québec on prépare avec entrain les célébrations qui marqueront le quatrième centenaire de la fondation de la ville. On colmate les trous qui déparent les rues, on réaménage des espaces laissés à l'abandon, on restaure des édifices et des monuments qui rappellent des points forts de l'histoire, on planifie des réalisations architecturales qui inscriront dans la pierre et le béton le souvenir de l'événement. Sont prévues également de nombreuses réjouissances populaires. Tout cela est bien. Mais se pose une question préalable : on fête quoi?

Des événements et des noms méritent d'occuper une place de choix dans cette opération propre à stimuler la fierté du passé et à indiquer des voies pour l'avenir. J'en souligne quelques-uns.

L'énergie et le courage des pionniers et bâtisseurs

Audacieux, tenaces et courageux ces pionniers et bâtisseurs : des explorateurs tel Cavalier de la Salle, qui a rejoint le Golfe du Mexique ; ou Pierre Gaultier de la Vérendrye, qui a découvert les montagnes Rocheuses ; aussi les coureurs des bois, les défricheurs et cultivateurs; les fondateurs et fondatrices d'établissements d'éducation et de santé, tels François Montmorency de Laval, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeois, Catherine de Saint-Augustin et combien d'autres qui se sont illustrés par leur créativité, leur humanisme et leur ténacité.

La genèse d'une nation

Dans son magistral ouvrage intitulé *Genèse de la société québécoise*, Fernand Dumont décrit le processus de formation par étapes d'une identité québécoise se concrétisant au gré des réussites et des épreuves. Il explique comment a pris forme progressivement une société dotée de traits spécifiques et qui a su intégrer des apports provenant de l'environnement et des voisinages. Il est impératif que les Québécois prennent conscience de la spécificité de la société distincte dont ils font par-

tie, de la volonté de durer qui la caractérise et de la dimension humaniste qui en constitue un trait dominant.

L'héritage religieux

Cet héritage comporte plusieurs volets : une composante culturelle à la fois judéo-chrétienne, gréco-latine et française; une anthropologie, une esthétique et une éthique; une coloration particulière issue de la Contre-Réforme; des institutions éducatives et caritatives; une pensée sociale qui a inspiré et guidé de nombreuses initiatives; entreprises de colonisation et de défrichement, syndicats de travailleurs, caisses d'épargne et de crédit, coopératives, mouvements populaires, moyens de communication sociale, etc. Les fêtes du 400^e offrent l'occasion de dresser un bilan de cet apport de la pensée sociale chrétienne à l'édification de la société québécoise.

Résistance et survivance

Pas de pire épreuve pour un peuple que d'avoir été conquis, notait Alexis de Tocqueville lors d'un bref séjour à Québec, en 1831. Il était en admiration devant la capacité de résistance d'un petit peuple soumis au joug de la puissance impériale britannique. On accepte de chanter le *Te Deum* et de sonner les cloches en l'honneur du roi ou de la reine ou de quelque personnage royal, mais en même temps on résiste, on renforce l'identité nationale. Une résistance pacifique, démocratique et patiente qui a permis de durer en attendant des temps plus favorables. C'est parce que certains jadis ont tenu le coup qu'il est possible de nos jours de parler de nation québécoise et de souveraineté.

De la survivance à la société distincte

La prise de conscience d'une identité française, canadienne-française et ensuite québécoise s'est effectuée



Louis O'Neill

progressivement, un peu à tâtons, à travers des avancées et des reculs. Elle a émergé dans les discours et les débats, dans les œuvres d'écrivains et d'artistes, les revendications politiques, la fondation d'institutions. Elle a enregistré des progrès tangibles à l'occasion d'événements historiques déclencheurs qui se sont succédé depuis l'Acte de Québec jusqu'à la Loi 101. **À la base, un appui de taille, celui des anonymes, des citoyens ordinaires : pères et mères de famille, enseignants et enseignantes, professionnels de la santé, ouvriers et ouvrières. Car c'est d'abord sur le travail humain et non sur le capital financier que s'est édiflée cette nation.**

L'ouverture au monde

La Nouvelle-France constitue une réalisation de la présence française à l'échelle du monde. Quoique dominé et colonisé, le Québec a maintenu cette tradition d'ouverture. Des missionnaires et des coopérants ont repris le flambeau. Ce sera faire œuvre de justice et de reconnaissance que de mettre en lumière l'immense effort de solidarité internationale accompli par des Québécois. Une réponse à ceux qui prétendent que la société d'ici a vécu repliée sur elle-même.

La suite de l'histoire

« Tous les siècles d'une nation sont les feuillets d'un même livre » (Ernest Renan). L'inventaire du passé éclaire l'avenir. Or se profile à l'horizon un projet de souverai-

neté politique qui se veut l'achèvement d'une tendance inscrite dans l'histoire. Il serait donc tout à fait pertinent de profiter du 400^e et de son contexte rassembleur pour mieux prendre conscience de cette continuité et débattre de l'opportunité et de la faisabilité du projet de souveraineté nationale. Il serait pertinent en outre de chercher à établir un consensus sur les valeurs qui donneront à cette entreprise un fondement solide, telles le respect de la dignité de la vie, la primauté de la personne humaine, les droits et devoirs démocratiques, la solidarité, la justice sociale, la liberté religieuse, l'écologie sociale, etc.

Une lecture décomplexée de l'histoire aidera à se libérer de la mémoire honteuse. Car il y a des Québécois qui ne retiennent du passé que les erreurs et les échecs. Comme si les pionniers, les bâtisseurs et les générations qui nous ont précédés n'avaient rien édifié de solide, de valable. Pourtant ils ont réussi de grandes choses, souvent dans des circonstances difficiles. « Notre maître le passé », rappelait souvent Lionel Groulx. Celui-ci a combattu avec vigueur l'auto-flagellation, la honte de soi et la tendance à se comporter en colonisé complexé, pareil à un perdant né pour un petit pain. Le 400^e offre l'occasion de réhabiliter une souvenance qui nourrit le respect de soi et la fierté d'un passé dont beaucoup de peuples aimeraient bien pouvoir s'enorgueillir. |

Louis O'Neill

Député de Chauveau, 1976-1981

« L'homme à la paille »

Il vécut vingt ans avec une paille dans l'œil puis un jour il se coucha et devint un vaste champs de blé.

Roland Giguère, *l'Âge de la parole*
poèmes 1949 -1960

Le Bulletin sollicite deux députés

L'instrumentalisation des religions menace-t-elle la démocratie et les droits des femmes?

NDRL : Nous avons demandé à M^{me} Fatima Houda-Pépin, députée de La Pinière à l'Assemblée nationale du Québec, de nous permettre de reproduire un résumé de sa conférence à l'Institut d'études des femmes de l'Université d'Ottawa, en avril dernier. Cet abrégé, fait par elle, pour *la Presse* du 3 mai, sous le titre « Planète islamiste », prend en compte le premier volet de sa conférence qui traitait de « la montée des extrémismes religieux et la menace qu'ils font peser sur la démocratie ». Le deuxième volet – non couvert ici faute d'espace – portait sur « les dérives entourant la notion de *l'accommodement raisonnable* et les vrais enjeux auxquels font face nos institutions en matière de « gestion de la diversité religieuse ». Merci à M^{me} Houda-Pépin pour sa collaboration au *Bulletin*.

Née au Maroc, pays où l'islam est religion d'État, j'ai baigné dans un milieu où la religion fait partie du quotidien. Elle est synonyme de foi, de chants, de musique et de joie. Les fêtes religieuses étaient l'occasion de retrouvailles familiales – mes amies juives et chrétiennes y participaient, comme moi aux leurs. Je pouvais circuler librement à la mosquée, tête nue, prier avec un foulard, par respect pour Dieu, sans que nul ne m'interpelle sur mes cheveux qui dépassaient.

Choc au Canada

Quel choc à mon arrivée au Canada il y a 35 ans. J'y ai découvert des cercles d'endoctrinement où les femmes sont voilées entre elles, à l'intérieur de leurs propres maisons. Des organismes de prédication ont des ramifications au Moyen-Orient, au Pakistan, en Iran, en Europe et aux États-Unis.

Des imams formés à une école de pensée rigoriste, envoyés en mission et payés par l'étranger, propageaient un islamisme radical visant à isoler les musulmans de

leur société d'accueil. Des messages appelaient au jihad et à la haine des infidèles, juifs, musulmans démocrates ou chrétiens.

Deuxième choc : l'indifférence des pouvoirs publics. Dans la mesure où ces problèmes se vivaient à l'intérieur des communautés, pourquoi s'en mêler? Un déficit de connaissances de l'islam et des musulmans laissait les islamistes libres d'imposer leur vision.

L'islam du savoir et de la tolérance qui a marqué ma jeunesse au Maroc se transformait sous mes yeux, au Canada, en une camisole de force, réduit à une série d'interdits, imposés le plus souvent aux femmes. Puis, la perception qu'on a des musulmans se dégradera à la faveur d'images de violence venues du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie, et plus près de nous, suite du 11 septembre, des États-Unis.

Des groupes islamistes, profitant de l'indifférence et de la méconnaissance ambiantes, ont raffiné leurs stratégies. Ils sont parvenus à s'ériger en « porte-parole » des communautés, au grand désarroi des musulmans démocrates qui peinent à s'intégrer et ne demandent qu'à vivre en harmonie avec leurs concitoyens. D'où la vulnérabilité de ces communautés, dont la majorité silencieuse n'ose pas confronter les islamistes sur leur terrain. Un leadership fragmenté, de faibles structures communautaires et le sentiment d'exclusion des jeunes contribuent aussi à leur marginalisation. Pourtant, leur contribution en capital humain, compétences, apport économique et culturel est considérable.



Fatima Houda-Pépin

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Lorsqu'on observe la montée des extrémismes religieux et les menaces qu'ils font peser sur des acquis gagnés de haute lutte, l'égalité entre les hommes et les femmes notamment, on ne peut rester silencieux. Adoptant, il y a près de 50 ans, une Déclaration des droits, le premier ministre d'alors, John Diefenbaker, avait déclaré : « Aucun Canadien ne tolérera le fanatisme. » La Charte des droits et libertés, dont on célèbre le 25^e anniversaire, est venue renforcer ces droits.

Déclaration ou Charte, le principe fondateur en société pluraliste qui se veut juste et équitable est de protéger les minorités contre les abus de la majorité. Or, l'extrémisme religieux s'impose d'abord à l'intérieur des minorités elles-mêmes.

C'est le cas de la charia que des intégristes ont tenté d'imposer à Toronto, en 1990, avant de reculer sous la pression des femmes musulmanes. Cette bataille a été gagnée à l'intérieur des communautés elles-mêmes, avant qu'elle fasse surface sur la place publique en 2003, avec un argumentaire et un plan de communication plus sophistiqués. Heureusement, l'Ontario a renoncé à ce projet.

La droite religieuse américaine

De même la droite religieuse américaine a connu une ascension fulgurante. En 1978, 22 % des Américains se déclaraient évangélistes. Ils étaient 33 % en 1986. Depuis, le mouvement n'a cessé de croître et de se métamorphoser.

Le message évangéliste qui était à l'origine de l'ordre de la foi s'est transformé en un puissant instrument entre les mains d'un lobby qui a ses entrées dans les hautes sphères du pouvoir. Cette droite forte et agissante revendique rien de moins que la modification de l'ordre public. La conversion des « born again Christians » ne suffit plus, c'est toute l'Amérique qu'il faut sauver.

Au centre de sa stratégie : la lutte contre l'avortement, l'homosexualité et la « destruction des familles ». Cette influence sur la politique nationale et internationale des États-Unis est considérable.

La montée de la droite religieuse essaime partout. Au Canada, différentes mouvances intégristes sont déjà à l'œuvre. Partout on vise l'école, la famille, les institutions et le pouvoir politique.

Les intégristes, même combat

Parallèlement, les mouvances islamistes se sont propagées dans plusieurs pays musulmans où elles mènent une lutte contre les régimes en place, considérés comme corrompus, et contre l'Occident « infidèle » et moralement « décadent ».

Cet Occident qui leur garantit des libertés religieuses est ciblé comme base arrière pour déstabiliser ces régimes politiques et du même coup, y faire reculer la démocratie. Dans cette logique, le Canada apparaît comme le ventre mou de l'Occident à cause des libertés fondamentales dont les extrémistes eux-mêmes jouissent.

La stratégie des islamistes, qu'ils avancent dans les cercles fermés, n'est pas l'intégration des musulmans au Québec et au Canada, mais leur intégration à une communauté sans frontières, une planète islamiste où tout musulman doit être régi selon la charia, indépendamment du pays où il vit.

Un tel objectif passe par le contrôle des islamistes sur les communautés musulmanes et par leur reconnaissance par les autorités politiques, dont ils deviendraient les interlocuteurs officiels. Dans ce sens, toute avancée de ces groupes sur le plan juridique ou symbolique est un puissant levier pour imposer ultimement – au nom de la liberté religieuse – à une société sécularisée un modèle de gouvernance où la souveraineté de Dieu primerait sur celle des hommes.

La Charte garantit « la liberté de religion ». Mais de quelle liberté parle-t-on ? Qui détermine, par exemple, les normes à imposer aux femmes en islam, religion où il n'y a pas de clergé et où la relation avec Dieu est sans intermédiaire ? Pourquoi endosser l'idéologie de ces groupes alors que la religion sur laquelle ils se basent ne leur donne aucune autorité pour le faire ?

Suite à la page 37

Le projet de *Constitution du Québec* (Projet de loi n° 191) et l'avenir constitutionnel du Québec

NDRL. Tous les partis politiques, dans le cadre confédératif, à un moment donné ou l'autre, ont soulevé l'avantage qu'aurait le Québec de se donner une Constitution et de mieux déterminer ses pouvoirs. L'article de Marcel Masse, dans le présent numéro, indique bien que c'est l'Union nationale qui en a fait sa plus grande préoccupation. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de produire ici le texte du député de Mercier, M. Daniel Turp, que nous remercions d'avoir accepté de reformuler sa démarche pour une Constitution du Québec à l'intention du lectorat du *Bulletin de l'Amicale*. Nous invitons nos lecteurs à se reporter aussi à la « Note historique » à laquelle nous réfère le député Turp dans le renvoi n° 1 de son article. On y verra, documenté, le fait que les partis politiques du Québec ont tous voulu donner une Constitution au Québec, à un moment donné ou l'autre.

Le Québec ne possède pas de constitution formelle et écrite, c'est-à-dire de loi détenant une primauté sur l'ensemble de la législation et dont les règles sont protégées par une procédure spéciale de modification. Bien que le Québec soit fondé, comme l'a affirmé la *Loi sur*

l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, sur des assises constitutionnelles qu'il a enrichies au cours des ans par l'adoption de plusieurs lois fondamentales, et notamment par la *Charte des droits et libertés de la personne*, le Québec n'a pas encore cru bon de colliger dans un seul texte ses principes et valeurs, les droits et libertés de ses citoyens ainsi que les règles régissant ses principales institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires.

S'inscrivant dans le cadre d'une initiative constitutionnelle que j'ai lancée le 17 avril 2007, le projet de *Constitution du Québec* (Projet de loi n° 191) que j'ai déposé à l'Assemblée nationale le 22 mai 2007, vise à atteindre cet objectif¹. Ce projet de loi ne modifie pas le texte de la *Constitution du Canada* et ne requiert pas l'intervention du Parlement du Canada et des législatures des autres provinces. Il ne s'agit donc pas, sous aucune forme, d'une demande de renouveau du fédéralisme. La



Daniel Turp

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Suite de la page 36

Une vraie menace

Les religions ont été instrumentalisées pour justifier l'inquisition, guerres, conflits interreligieux ou violations des droits de la personne. À notre époque, la vraie menace pour la démocratie vient de la montée des extrémismes sous couvert de religion.

Qu'il s'agisse de la droite religieuse américaine, des radicaux se réclamant de l'islam ou de fondamentalistes

hindous, partout la stratégie est la même : exploiter les libertés fondamentales dans le but de les subvertir.

Ces groupes, malgré leurs différences, ont deux objectifs en commun : saper les bases de la laïcité au nom d'une certaine idée de Dieu et exercer une domination obsessionnelle sur les femmes, dont il faut contrôler le pouvoir de reproduction ainsi que la liberté de pensée et de mouvement. |

Fatima Houda-Pépin
Députée de La Pinière, depuis 1994

Constitution du Québec occupe toutefois tout l'espace en droit interne sans qu'il y ait besoin d'apporter de changements à l'ordre constitutionnel canadien existant et fait émerger un ordre constitutionnel québécois nouveau.

Le dépôt de ce projet de loi s'inscrit par ailleurs dans une stratégie constitutionnelle plus globale et permet d'atteindre plusieurs autres objectifs importants, à savoir celui d'offrir une réponse à un besoin de consolidation de l'identité nationale, de proposer un encadrement adéquat à l'obligation d'accommodement raisonnable et de réaffirmer les compétences actuelles du Québec.

Une réponse à un besoin de consolidation de l'identité nationale

Le projet de *Constitution du Québec* répond au besoin exprimé par les Québécois et les Québécoises de consolider leur identité nationale. À la suite du débat sur la reconnaissance du Québec comme nation et sur l'obligation d'accommodement raisonnable, il m'apparaît évident que le Québec est à la recherche de moyens visant à consolider, au sein de la société pluraliste et ouverte qu'il est devenu, son identité nationale.

La constitutionnalisation de la reconnaissance que les Québécois et les Québécoises forment une nation dans le préambule du projet de *Constitution du Québec* et l'énoncé de plusieurs valeurs dans l'article 1^{er} du projet de *Constitution du Québec* constituent de tels moyens. En affirmant ainsi en son alinéa 5 que « [l]e Québec assure la promotion et la protection de la culture québécoise » et à son alinéa 6 que « [l]e Québec contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationale et favorise le progrès social, la prospérité économique et la diversité culturelle dans le monde », l'article 1^{er} du projet de *Constitution du Québec* répond au besoin de consolidation de l'identité nationale.

En instituant une citoyenneté du Québec, l'article 2 est également susceptible de conforter les Québécois et les Québécoises dans une identité nationale qui ne s'est jamais traduite à ce jour par la reconnaissance formelle et juridique d'une forme de citoyenneté québécoise.

En rappelant l'importance, comme le fait l'article 4 du projet, de préserver et mettre en valeur l'ensemble de son patrimoine naturel et culturel, notamment son patrimoine archéologique, architectural, archivistique, artistique, ethnologique, historique et religieux, le projet de *Constitution du Québec* contribuerait également à la consolidation de l'identité nationale.

La constitutionnalisation du français comme la langue officielle du Québec est également susceptible de renforcer le statut du français comme langue commune et contribuer notamment à asseoir l'identité nationale sur le partage de cette langue. L'article 6 du projet de *Constitution du Québec* reprend l'article 1^{er} de la *Charte de la langue française* et constitutionnalise également les droits linguistiques fondamentaux puisque le premier alinéa de l'article 8 du projet prévoit que les articles 2 à 6 de la *Charte de la langue française* font partie intégrante de la *Constitution du Québec*.



Photo : Jacques Nadeau

En décrivant les symboles que sont le drapeau, les emblèmes, la devise et les armoiries et en constitutionnalisant l'existence de la fête nationale, l'article 7 du projet de *Constitution du Québec* participerait également à la réaffirmation de l'identité nationale.

Aux mesures visant à consolider l'identité nationale des Québécois et Québécoises, il y a lieu également d'envisager un encadrement adéquat d'une obligation d'accommodement raisonnable qui a été perçue comme pouvant affaiblir l'identité nationale des Québécois et des Québécoises.

L'encadrement adéquat à l'obligation d'accommodement raisonnable

L'accommodement raisonnable est une obligation juridique inhérente au droit à l'égalité reconnu à l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, mais qui s'est également imposée dans la garantie des libertés fondamentales, et notamment la liberté de religion. L'obligation consiste à prendre des mesures raisonnables pour assurer le respect du droit à l'égalité et d'autres libertés fondamentales. L'obligation trouve par ailleurs sa limite dans la notion de contrainte excessive et aucune institution n'est ainsi tenue de procéder à un accommodement susceptible d'entraîner une contrainte excessive. La contrainte est excessive lorsqu'elle porte atteinte aux droits des autres personnes, exige l'octroi de ressources financières et matérielles déraisonnables et lorsqu'elle est susceptible d'affecter le bon fonctionnement des titulaires de l'obligation.

De façon à encadrer cette nouvelle obligation d'accommodement raisonnable, le projet de *Constitution du Québec* propose d'inclure à l'alinéa 2 de l'article 8 une clause d'interprétation qui se lirait ainsi :

Toute interprétation de ces articles doit concorder avec l'objectif d'assurer le respect et la promotion des valeurs du Québec telles qu'énoncées à l'article 1 de la présente Constitution.

Ainsi, l'obligation d'accommodement raisonnable ne serait plus seulement assujettie à la limite de la contrainte excessive, mais elle devrait être évaluée à la lumière des valeurs énoncées à l'article 1^{er} de la *Constitution du Québec* et concorder avec l'objectif d'assurer le respect et la promotion de ces valeurs. Ce faisant, lorsqu'il s'agira d'interpréter l'étendue de l'obligation d'accommodement raisonnable, les institutions responsables de s'acquitter de l'obligation et éventuellement les juges appelés à trancher les litiges devront se demander si la demande d'accommodement concorde notamment avec l'obligation de protéger l'égalité des femmes et des hommes, de garantir la laïcité des institutions publiques ou de protéger et promouvoir la culture québécoise.

La réaffirmation des compétences actuelles du Québec

Le projet de *Constitution du Québec* réaffirme les compétences actuelles du Québec. S'inspirant de l'article 6 de la *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec* et enchâssant également la doctrine Gérin-Lajoie, le projet de *Constitution du Québec* réaffirme les compétences du Québec en ces termes :

9. Le Québec est souverain dans les domaines de compétence qui sont les siens dans le cadre des lois et des conventions constitutionnelles.

Le Québec exerce la compétence sur les relations internationales dans toutes les matières qui ressortissent aux compétences prévues par le présent article.



Paul Gérin-Lajoie qui donne son nom à la doctrine sur les compétences du Québec.

Photo : Collection privée

Les compétences du Québec sont ainsi réaffirmées de manière formelle et une telle réaffirmation constitue une récusation du pouvoir fédéral de dépenser sur lequel le gouvernement du Canada fonde ses empiètements dans les matières ressortissant aux compétences exclusives du Québec, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé. Le projet de *Constitution du Québec* se veut ainsi un rappel que la lettre et l'esprit du principe fédératif ne sont pas respectés au Canada.

En réaffirmant de manière formelle que le Québec est « souverain » dans les domaines de compétence qui sont les siens dans le cadre des lois et des conventions constitutionnelles, le projet de *Constitution du Québec* vise à mettre en échec le pouvoir fédéral de dépenser dont l'exercice s'effectue dans des matières qui sont liées à notre identité nationale.

L'initiative constitutionnelle que j'ai lancée le 17 avril 2007 a eu des échos favorables au sein des deux autres partis représentés à l'Assemblée nationale. Ainsi, après son ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, selon lequel le projet de doter le Québec de sa propre constitution « est quelque chose qui doit être examiné, qui est porteur² », le premier ministre Jean Charest affirmait quant à lui « ne pas exclure la possibilité que le Québec puisse adopter une constitution proprement québécoise afin d'affirmer des valeurs communes³. » L'engagement de « rédiger et

adopter la constitution du Québec pour affirmer notre identité et nos valeurs dans une démarche non partisane, démocratique et consensuelle » contenu dans la plate-forme électorale de l'Action démocratique du Québec⁴ et la déclaration du chef Mario Dumont voulant que la Commission Bouchard-Taylor puisse « jeter les prémises d'une éventuelle constitution québécoise⁵ » militent aussi dans le sens de l'adoption d'une constitution pour le Québec.

J'ose espérer que le projet de *Constitution du Québec* déposé le 22 mai 2007 contribuera à un débat conduisant à l'adoption d'une telle constitution pour l'État du Québec. Ne serait-il pas intéressant d'ailleurs qu'une telle constitution soit adoptée en 2008 aux fins de célébrer le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec et que soit ainsi proclamée, dans la capitale nationale, la première *Constitution du Québec*? |

Daniel Turp

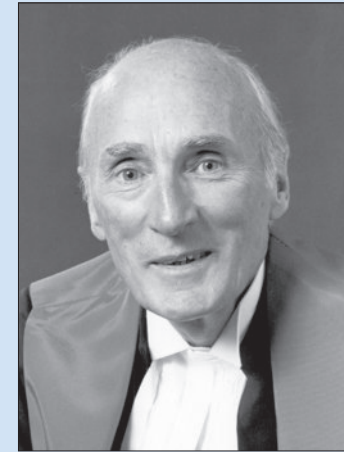
Député de Mercier, depuis 2007

1. Le texte du projet de loi n° 191 est accessible à l'adresse www.daniel-turp.org. Pour situer ce projet de loi dans son contexte, j'ai préparé un *Note historique* qui est disponible à la même adresse.
2. Voir Martin PELCHAT, « Les libéraux songent à une constitution québécoise », *Le Soleil*, 29 avril 2007, p. 7.
3. Voir Martin PELCHAT, « Les libéraux songent à une constitution québécoise », *Le Soleil*, 29 avril 2007, p. 7.
4. Action démocratique du Québec, « Une vision. Un plan. Une parole. Un plan pour le Québec », 2007, p. 5 et 7.
5. Antoine ROBITAILLE, « Commission Bouchard-Taylor - Les bases d'une constitution pourraient voir le jour, croit Dumont », *Le Devoir*, 15 août 2007, p. A-2

Souvenons-nous de...

M. Bernard Pinard

C'est à Québec, le 16 juin 2007, qu'est décédé M. Bernard Pinard, député de la circonscription de Drummond de 1952 à 1956 et de 1960 à 1973. Né à Drummondville le 24 mars 1923, avocat de formation, M. Pinard a notamment occupé les fonctions de ministre de la Voirie dans le cabinet Lesage (1960 à 1966). Il a également été ministre des Travaux publics (1970 à 1973) et ministre des Transports (1971 à 1973) dans le cabinet de Robert Bourassa.



Son siège devint vacant lorsqu'il fut nommé juge à la Cour provinciale et président du Tribunal des transports le 13 septembre 1973. Il exerça cette fonction jusqu'en 1982, puis siégea à la chambre civile de la Cour provinciale à Québec de 1982 à 1993.

M. Roch LaSalle

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de l'ancien député et ministre conservateur représentant la circonscription de Joliette à la Chambre des communes, M. Roch LaSalle. Ce dernier avait été élu une première fois en 1968 et s'était ensuite vu confier six autres mandats, siégeant d'ailleurs à une époque à titre de seul député conservateur représentant une circonscription québécoise aux Communes.



Photo : Archives Radio-Canada

Rappelons qu'en 1980, M. LaSalle est venu occuper le poste de chef de l'Union nationale. Il tentait de relancer ce Parti à l'Assemblée nationale du Québec lors de l'élection d'avril 1981.

L'Amicale présente ses condoléances aux familles éprouvées ainsi qu'aux collègues et aux amis de MM. Pinard et LaSalle.

« (...) Des champs comme pour une époque inconnue au delà et je vois l'extraordinaire caravane de mes songes »

Alain Grandbois, « Au delà ces grandes étoiles ... »
Les Îles de la nuit (1944)

Anciens parlementaires en action

M^{me} Louise Beaudoin, députée de Chambly de 1994 à 2003, s'est jointe au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal à titre de chercheuse invitée, chargée des questions de francophonie internationale. M^{me} Beaudoin est en poste depuis le 1^{er} août dernier.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

M. Jean-Pierre Charbonneau, député de Verchères de 1976 à 1989 et de Borduas de 1994 à 2006, ancien président de l'Assemblée nationale, nous offrira sous peu ses mémoires dont le titre provisoire, *Mes combats pour la liberté*, est annoncé dans le catalogue d'automne de la maison d'édition Fides.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

M. Antoine Drolet, député de Portneuf de 1970 à 1973, a présidé le dernier Parlement écolier qui se tenait à l'hôtel du Parlement le 4 mai 2007. Regroupant des étudiants de la 6^e année du primaire, cette simulation parlementaire est habituellement présidée par le président de l'Assemblée nationale. L'édition 2007 s'étant déroulée avant que le président ne soit encore élu, après les élections générales du printemps dernier, M. Drolet s'est vu confiée cette responsabilité pour sa 11^e édition.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

M. André Gaulin, député de Taschereau de 1994 à 1998, continue de produire des articles sur la chanson québécoise, notamment dans *Passage de l'outarde*, revue de l'Espace Félix-Leclerc, ainsi que dans *Québec français*. Dans le dernier numéro de cette revue qu'on peut trouver en kiosque des grandes tabagies et en librairie, son article intitulé « Par quatre chansons » commente « l'Ancêtre » de Félix Leclerc, « la Ville depuis » de

Clémence DesRochers, « l'Ange vagabond » de Richard Séguin ainsi que « Va-t-en pas » de Richard Desjardins. Soulignons aussi que la revue *Histoire Québec* vient de publier un autre de ses textes intitulé « Miron et le paysage ».

M. Maurice Richard, député de Nicolet de 1985 à 1994, célèbre cette année ses 35 ans de vie politique, puisqu'il a été élu une première fois à titre de conseiller municipal de la ville de Bécancour le 7 novembre 1971. M. Richard a par la suite été élu maire de Bécancour en 1974, poste qu'il occupera jusqu'en 1985. Il fait ensuite le saut à l'Assemblée nationale, élu député de Nicolet. Après deux mandats au service des gens de ce comté, M. Richard redevient maire de Bécancour en 1995, poste qu'il occupe depuis sans interruption. Enfin, M. Richard devient préfet de la MRC de Bécancour en 1996, puis président du Conseil de développement local de cette MRC en 2000. Le quotidien *Le Nouvelliste* a commémoré cet anniversaire en consacrant à M. Richard un cahier spécial dans son édition du 29 mars 2007.



Photo : Ville de Bécancour

M^{me} Nathalie Rochefort, députée de Mercier de 2001 à 2003, est coordonnatrice de MAP Montréal depuis juin dernier. Cet organisme accueille depuis 2001 des mères monoparentales ainsi que leurs enfants pour les soutenir dans leur insertion socio-professionnelle. Rappelons que M^{me} Rochefort œuvre depuis 2003 comme consultante en intégration sociale auprès des entreprises. Pour de plus amples renseignements, consultez le www.mapmontreal.org



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Anciens parlementaires en action

M. Rosaire Bertrand, député de Charlevoix de septembre 1994 à août 2007, quitte le siège du comté où il s'est dévoué pendant 13 ans au service des siens. Comme on le sait, il a invité M^{me} Pauline Marois à se faire élire dans la région de la Capitale-nationale, espérant que les gens de Charlevoix accorderont leurs voix à la nouvelle chef du Parti québécois. Soulignons que M. Bertrand laisse un comté qui compte 2 000 membres de son Parti. Au-delà de la partisanerie, les anciens collègues de M. Bertrand apprécieront sûrement ce que représente d'action et de présence un tel membership dans un comté rural. Bienvenue à M. Bertrand à l'Amicale!



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

M^{me} Pauline Marois, qui était des nôtres puisqu'elle avait quitté la vie politique, a été à nouveau rejointe par elle! Elle est devenue récemment chef du Parti québécois. Nous lui souhaitons donc un heureux retour dans la vie publique. M^{me} Marois avait succédé à M^{me} Jeanne Blackburn à la présidence de la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*. C'est maintenant l'ancien député de Fabre, M. Jean-A Joly, qui succède à M^{mes} Marois et Blackburn.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

M. Jean-A Joly, devient le troisième président de la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*. Courtier d'assurance de profession, M. Joly a occupé des postes importants à la Prudentielle d'Amérique, à la Crown Life Assurance ainsi qu'à l'Industrielle Alliance. Notre collègue fut député de Fabre de 1985 à 1994. Nous le félicitons et lui souhaitons bonne chance à la tête de notre Fondation. |



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager

Changements au conseil d'administration

De nouvelles personnalités politiques ont joint les rangs du conseil d'administration de la Fondation au cours des derniers mois. M^{me} Christiane Pelchat a été nommée vice-présidente à la suite du départ de M. André J. Hamel. Éluée députée libérale dans la circonscription de Vachon en 1985, M^{me} Pelchat est actuellement présidente du Conseil du statut de la femme. Également nouveaux administrateurs, M^{me} Francine Gaudet, ex-députée de Maskinongé et M. Serge Marcil, ex-député de Beauharnois, feront bénéficier la Fondation de leur grande expérience dans le domaine de l'international. Sont toujours membres du Conseil d'administration : M. Roger Bertrand, M^{me} Jeanne Blackburn, M. Yvan Bordeleau, M^{me} Jocelyne Caron et M^{me} Marie Grégoire. M^{me} Pauline Marois est présidente sortante. |



Anne-Louise Savary

Photo : Collection privée

Anne-Louise Savary
Directrice des relations avec le milieu



Hommage soit rendu à l'Union nationale!

Le Bulletin de l'Amicale salue M. Pierre Duchesne

Nous savons tous que M. Pierre Duchesne était un familier de l'hôtel du Parlement puisqu'il a été secrétaire général de l'Assemblée nationale pendant près de vingt ans. Parti à la retraite en novembre 2003 – on peut lire là-dessus notre *Bulletin* de l'hiver 2004 – M. Duchesne a été rappelé à la vie publique par sa nomination récente comme lieutenant-gouverneur du Québec. Il a été longtemps témoin de l'Assemblée qui propose les projets de loi, les adopte en diverses lectures, puis les vote : il en verra maintenant leur envol en leur donnant une signature dite royale! *Nous lui souhaitons bonne chance.*

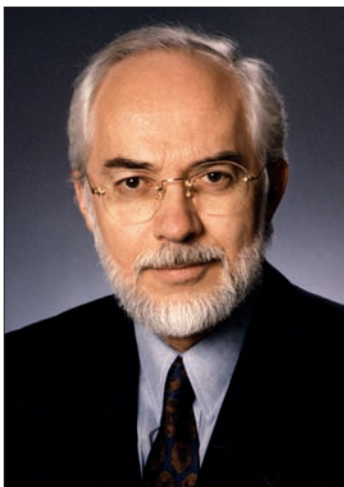


Photo : Collection Assemblée nationale

Conseil d'administration 2006-2007



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Les membres du conseil d'administration de l'Amicale élus lors de l'assemblée générale du 15 mai 2007. Dans l'ordre habituel : Antoine Drolet, président sortant, André Harvey, Cécile Vermette, Lewis Camden, vice-président, Jacques Brassard, président, Gérald Harvey, secrétaire-trésorier et Claude Lachance. Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, est président honoraire de l'Amicale.



Tous les numéros du Bulletin
depuis 2000 sont disponibles
sur Internet à l'adresse :
<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/index.htm>

Le Bulletin est publié
par l'Amicale des anciens
parlementaires du Québec
avec la collaboration des services
de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction
André Gaulin, rédacteur
Marie-France Lapointe

Responsable de l'édition
André Gaulin

Collaboration
Jean-Hugues Boutin
Jacques Brassard
Jean-Paul Champagne
Fatima-Houda Pepin
Michel Leduc
Marcel Masse
Denis Monière
Louis O'Neill
Anne-Louise Savary
Daniel Turp
Clément Vincent

Conception et réalisation
Joan Deraïche
Marie-France Lapointe

Révision
Journal des débats

Impression
Division de la reprographie
et de l'imprimerie

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.27
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-1327
Télé. : 418 644-7124
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/index.htm>

Dépôt légal – Automne 2007
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338